

Accès à l'information - Montérégie

De: Accès à l'information - Montérégie
Envoyé: 28 mars 2021 10:54
À:
Objet: Demande LAD n° 200741553 - Courriel réponse
Pièces jointes: A- Art. 53 et 54_2020.pdf; Avis de recours.pdf

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 12 novembre dernier, concernant le lot 3 565 424 à Saint-Philippe.

Les documents suivants sont accessibles :

- **7315-16-01-6628001**
 1. Autorisation du 1995-07-12;

- **7315-16-01-6701000**
 2. Lettre du 2014-11-11;
 3. Rapport d'inspection du 2012-05-30;
 4. Rapport de vérification du 2015-12-16;
 5. Rapport de vérification du 2016-08-25;
 6. Rapport de vérification du 2017-08-28;
 7. Rapport de vérification du 2018-07-27;

- **7430-16-01-0361700**
 8. Rapport d'inspection du 2010-05-18;
 9. Rapport d'inspection du 2009-08-27;
 10. Rapport d'inspection du 2009-08-25;
 11. Avis d'infraction du 2009-02-04 (1);
 12. Avis d'infraction du 2009-02-04 (2);
 13. Rapport d'inspection du 2009-01-23;
 14. Lettre du 2008-12-12;
 15. Rapport d'inspection du 2008-12-02.

Vous pouvez télécharger lesdits documents en cliquant sur le lien suivant :

<https://environnementqc.sharepoint.com/:f:/s/Accessinformation-DR/EsyNGQQk4I5AogxLZzxexAYBiHuxyuoC-8X3966mQAR6qA?e=OSzijW>.

Toutefois, dans certains de ces documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer par courriel, à l'adresse dr16acces@environnement.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Ministère
de l'Environnement
et de la Lutte contre
les changements
climatiques

Québec 

**L'équipe de l'accès à l'information et de la protection des
renseignements personnels**

**Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la
Montérégie**

201 place Charles-LeMoine, 2^e étage

Longueuil (Québec) J4K 2T5

Téléphone : (450) 928-7607 poste 455

Télécopieur 450) 928-7755

www.environnement.gouv.qc.ca



Longueuil, le 12 juillet 1995

AUTORISATION
(article 32)

Municipalité de Saint-Philippe
141, route Édouard VII
Saint-Philippe (Québec)
J0L 2K0

N/Réf. : G-7315-16-01-6628001
1113373

Objet : Programme d'assainissement - Traitement des eaux usées, lot 4Z

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation datée du 25 mai 1995, reçue le 22 juin 1995 et dûment complétée le 11 juillet 1995, j'autorise, conformément à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

construction d'un système de traitement des eaux usées comprenant un poste de pompage, un chemin d'accès, un bâtiment d'exploitation ainsi que trois étangs aérés et autres travaux connexes;

les travaux seront réalisés sur les lots 216, 217 et 218-P du cadastre de la paroisse de Saint-Philippe, municipalité de Saint-Philippe, municipalité régionale de comté de Roussillon.



AUTORISATIO.
(article 32)

-2-

N/Réf. : G-7315-16-01-6628001
1113373

Le 12 juillet 1995

La demande d'autorisation et les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- lettre du ministère des Affaires municipales, du 25 mai 1995, signée par Jacques Lapointe, ing.;
- plans # GC-2660, 2661, 2663 et 2667 d'octobre 1994, révisés en mai 1995, signés et scellés par Jocelyn Handfield, ing.;
- plans # GC-2662, 2664, 2665 et 2666, de novembre 1994, révisés en mai 1995, signés et scellés par Roger Pilette, ing.;
- plans # ST-2601 à SS-2603, de septembre 1994, révisés en mai 1995, signés et scellés par R.D. Gols, ing.;
- plans # AR-2660 à AR-2662, de novembre 1994, révisés en mai 1995, signés et scellés par Roger Pilette, ing.;
- plans # MP-2660 à MP-2662, de septembre 1994, révisés en mai 1995, signés et scellés par Jocelyn Handfield, ing.;
- plan # MP-2663, d'octobre 1994, révisé en mai 1995, signé et scellé par Pierre Cullen, ing.;
- plans # MB-2661 et MB-2662, de septembre 1994, révisés en mai 1995, signés et scellés par R. Lamoureux, ing.;
- plans # EL-2661 à EL-2663, de septembre 1994, révisés en mai 1995, signés et scellés par Jean-Guy Coutu, ing.;
- lettre du 11 juillet 1995, signée par Jocelyn Handfield, ing.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Ce projet devra être réalisé conformément à cette demande d'autorisation et à ces documents.



AUTORISATION
(article 32)

-3-

N/Réf. : G-7315-16-01-6628001
1113373

Le 12 juillet 1995

En outre, cette autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,

Kathleen Carrière

Kathleen Carrière
Directrice régionale - Environnement
de la Montérégie

KC/AB/jf

Étudié par: *André Pauchet*

Recommandé par: *J. W. L.*

Gilles Bégin
Gilles Bégin



Longueuil, le 11 novembre 2014

Municipalité de Saint-Philippe
2225, route Édouard-VII
Saint-Philippe (Québec) J0L 2K0

N/Réf. : 7315-16-01-6701000
401190875

Au responsable de la ou des stations d'épuration

Objet : Nouveau programme d'échantillonnage des eaux usées

Mesdames,
Messieurs,

Le 11 décembre 2013, le gouvernement du Québec a procédé à l'édiction du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (Q-2, r. 34.1), lequel est entré en vigueur le 11 janvier 2014.

Le Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU) comprend des normes de rejet et des exigences de suivi minimal de la conformité à ces normes. Il introduit aussi une nouvelle catégorisation des tailles de stations d'épuration municipales (très petite, petite, moyenne, grande et très grande) basée sur le débit moyen annuel. Ces nouvelles dispositions sont entrées en vigueur en même temps que le ROMAEU.

Afin de se conformer à ces nouvelles dispositions, le programme uniformisé d'échantillonnage (affluent et effluent) a été modifié pour la majorité des stations d'épuration. Sauf pour le pH, le suivi de la conformité des normes de rejet (en concentration, charge ou rendement) est réalisé en faisant analyser les échantillons par un laboratoire accrédité.

...2

Le nouveau programme uniformisé d'échantillonnage comprend huit catégories de suivi basées sur les cinq (5) catégories de taille des stations d'épuration ainsi que sur trois (3) sous-catégories de taille afin de tenir compte des stations dont le débit moyen annuel est inférieur à 100 m³/d, des stations qui reçoivent un apport industriel supérieur à 5 % de leur débit total et des stations ayant un débit annuel moyen supérieur à 100 000 m³/d.

La nouvelle catégorie de suivi de votre station d'épuration a déjà été établie dans le système SOMAE¹, mais le calendrier d'échantillonnage ne s'appliquera qu'à partir du 1^{er} janvier 2015. Nous vous demandons donc de prendre connaissance de votre nouvelle catégorie de suivi disponible à partir du système SOMAE et du nouveau programme de suivi uniformisé annexé à la présente afin de planifier votre nouveau calendrier d'échantillonnage pour l'année 2015 avec votre laboratoire accrédité.

Il est important de souligner que le calendrier d'échantillonnage qui sera établi dans le système SOMAE se limitera aux paramètres physico-chimiques conventionnels (DCO, DBO₅C, MES, Pt, NH₃ - NH₄⁺, pH et coliformes fécaux). Pour les stations d'épuration de moyenne, grande et très grande taille, des essais de toxicité aiguë doivent également être réalisés conformément au ROMAEU. Cependant, étant donné que les résultats ne peuvent être inscrits dans le système SOMAE, ils doivent être transmis au MDDELCC selon les modalités présentées dans le document intitulé « Règles provisoires pour l'application du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU) » disponible sur le site Web du MDDELCC à l'adresse suivante : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/regles-provisoires.pdf>.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec M. Jonathan Davies au 450 928-7607, poste 325.

Veillez recevoir, Mesdames, Messieurs, nos plus sincères salutations.

ORIGINAL SIGNÉ

JD/jd

Jonathan Davies
Chef d'équipe

p. j. Tableau des catégories de suivi selon la taille des stations d'épuration
Programme uniformisé d'échantillonnage de l'affluent et de l'effluent de la station d'épuration (trois tableaux)
Liste des abréviations utilisées pour les différents types de traitement aux stations d'épuration

¹ Voir le chiffre inscrit entre parenthèses à la suite du type de traitement. Ce chiffre est localisé en haut à droite de tous les formulaires mensuels de suivi de chaque station d'épuration pour l'année 2014.

1 Identification		
Date de l'intervention : 2019-05-30	Heure de début : 13 h 40	Heure de fin : 15 h 30
Intervention effectuée par : Rémy Bellefleur		
Accompagné par : ↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO		
1	Nom : Omar Ben Ndiaye	Fonction : Analyste DRAE secteur municipal

1.1 Demande <input type="checkbox"/> SO	
N° de demande : 200077032	Type de demande : Programme de contrôle
Objet de la demande : M-6 Contrôle environnemental des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (OMAEU) - Respect des exigences	

1.2 Intervention	
N° d'intervention : 301393231	Type d'intervention : Inspection
N° de gestion doc. : 7315-16-01-67010-00	N° de document : 401817096
But de l'intervention : Saint-Philippe, eaux usées, OMAEU : Inspection des étangs aérés, postes de pompage et ouvrages de surverse pour vérifier la conformité au ROMAEU	

2 Lieu concerné par l'intervention ↓↑ - +	
1	Nom du lieu : Ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées de Saint-Philippe (2008)
	Nom usuel du lieu : No SOMAE : 67010-2
	N° du lieu : X2049372 Type de lieu : Ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées
	Localisation du lieu : Cadastre du Québec : 3565424
	Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,377673328200:-73,485900897800

3 Intervenant du lieu ↓↑ - +					
#	Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant SAGO	N° de lieu SAGO
1	Ville de Saint-Philippe	Propriétaire	175, chemin Sanguinet bureau 201 Saint-Philippe (Québec) J0L 2K0	13430426	X2049372

4 Condition météo <input type="checkbox"/> SO	
Description : Ensoleillé, 17°C	<input type="checkbox"/> Précisions

5 Personne rencontrée (R) / contactée (C) ↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO					
#	R	C	Nom	Fonction	N° de téléphone
1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Richard Hamelin	Contremaître eaux usées	Cell.:450-659-0204
2	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Réal Lafleur	Directeur du service des eaux usées	----
3	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Daniel Mantha	Opérateur eaux usées	----

5.1 Mode d'identification		
But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input type="checkbox"/> verbale	<input checked="" type="checkbox"/> preuve de statut
But expliqué à/Identification faite auprès de : Richard Hamelin, Réal Lafleur, Daniel Mantha		

6 Plainte <input checked="" type="checkbox"/> SO	
---	--

7 Photo numérique <input type="checkbox"/> SO	
Nombre de photos prises sur le terrain : 57	Nombre de photos intégrées au rapport : 24
<p>Toutes les photos intégrées à ce rapport ont été prises par Rémy Bellefleur avec un appareil photo de type Canon PowerShot ELPH180. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.</p> <p>Les photos sont conservées sur le ou les répertoires sécurisés suivants : M:\Rég-16\belre03\7315-16-01-67010-00\2019-05-30</p> <p>Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection.</p>	

7.1 Modification apportée aux photos numériques ↓↑ - + SO

8 Grille d'intervention annexée ↓↑ - + SO

9 Autre pièce annexée au rapport ↓↑ - + SO

#	Type de pièce	Numéro	Titre
1	Carte		Cartes de l'atlas géomatique avec annotations
2	Document		Rapports synthèses AFF/EFF des années 2017, 2018 et 2019
3	Document		Graphique débits affluent OMAEU Saint-Philippe 2017 à 2019
4	Courriel		Courriels échangés le 3 mai 2019 avec Saint-Philippe
5	Document		Rapport de la firme GBI adressé au MAMH, daté du 10 avril 2019
6	Document		Grille d'inspection du programme M6-C datée du 28 août 2017

10 Équipement utilisé ↓↑ - + SO

11 Échantillon ↓↑ - + SO

12 Mise en contexte SO

La municipalité de Saint-Philippe est en demande d'autorisation auprès de la DRAE pour augmenter l'aération des étangs aérés municipaux. Dans cette même période une information a été transmise au CCEQ par le MAMH à l'effet que la municipalité de Saint-Philippe utiliserait par moment des pompes de surface en certains endroits du réseau d'égout.

À la lecture du Chapitre 2 de la municipalité il est constaté que les informations qui y sont contenues n'ont pas été actualisées et que l'étendue actuelle du réseau d'égout de Saint-Philippe dépasse largement ce qui a été déclaré en 2008 et 2010.

Entretemps, la municipalité de Saint-Philippe a admis avoir mis en place un poste de pompage à l'endroit de ses étangs aérés de façon à prendre une partie du débit entrants et de le faire cheminer vers l'étang #2. Cette façon de faire permet d'éviter à la fois des refoulements en amont du réseau d'égout et d'aussi éviter le débordement d'eaux usées à l'environnement.

Une inspection est requise afin d'actualiser les connaissances du Ministère à propos du fonctionnement du réseau d'égout et de la station d'épuration (étangs aérés) de Saint-Philippe

13 Description de l'intervention

***Pendant toute la durée de l'intervention je suis accompagné de mon collègue monsieur Omar Ben Ndiaye, analyste au secteur municipal de la DRAE**

13h40 Je rencontre le contremaître et son directeur à l'endroit de l'hôtel de ville. Nous convenons de commencer l'inspection à l'endroit des étangs aérés et de poursuivre avec les postes de pompage.

Étangs aérés

Je constate que les étangs aérés sont en bon état et que les berges (enrochements) sont bien entretenues. Au moment de la tenue de l'inspection il y a des ouvriers qui s'affairent à nettoyer le puits d'entrée. Le contremaître me dit que le puits d'entrée est lavé à chaque semaine.

Le contremaître et le directeur mentionnent qu'il n'y a pas de problématique quelconque au niveau des étangs aérés sauf en ce qui concerne le taux d'oxygène qui peut descendre sous le seuil requis de 2 mg/L au moment où l'eau commence à être chaude. Il y a parfois des remontées de boues au printemps et pour ce qui est des lentilles d'eau il n'y a pas de problématique rencontrée.

Positionnements GPS des étangs :

Étang #1 : N 45,37641401° W 73,48561806°

Étang #2 : N 45,37736984° W 73,48530844°

Étang #3 : N 45,37825710° W 73,48502241°

Étang #4 : N 45,37792249° W 73,48397636°

À l'extrémité nord du site des étangs il y a présence de tubes de déshydratation des boues municipales (marque TerraPure). Selon le contremaître et le directeur il y a environ 48 tonnes de boues à l'intérieur. Ils ajoutent que l'année précédente il y avait eu environ 187 tonnes de boues qui ont été déshydratées avec ce procédé. La zone de déshydratation des boues est recouverte d'une membrane étanche qui recueille le filtrat et qui l'envoie vers l'étang aéré #3.

Positionnement GPS des tubes TerraPure : N 45,37837665° W 73,48427346°

Au bureau de contrôle dans le bâtiment de service des étangs aérés le contremaître des eaux usées me montre la fiche de suivi des étangs aérés. Il me fait remarquer le taux d'oxygène dissous dans l'étang #1 qui est à 0,2 mg/L, soit sous la valeur minimale requise qui est de 2 mg/L. Les concentrations en oxygène dissous dans les étangs sont :

Étang #1	0,2 mg/L
Étang #2	2,6 mg/L
Étang #3	6,4 mg/L
Étang #4	14,0 mg/L
Température moyenne	13 à 14°C

13 Description de l'intervention

Pour ce qui est du débit entrant aux étangs aérés, le contremaitre et le directeur mentionnent que les étangs ont atteint leur capacité maximale. Ils ajoutent que lors d'événements de pluie le niveau des étangs monte au point où il atteint le seuil des conduites d'interconnexion des étangs.

Poste de pompage D-121 près de l'étang aéré #4

Positionnement GPS du regard D-121 : N 45,3777 0229° W 73,48438114°

Positionnement GPS du panneau de contrôle : N 45,37772205° W 73,48437658°

Le contremaitre confirme que le poste de pompage a été mis en place vers l'année 2007 dans le but de protéger les résidences en amont contre les refoulements d'égout. Il justifie en disant que toutes les maisons mobiles sont présentement en processus de modification et qu'il y a ajout de sous-sol, que le boom immobilier qui a cours à Saint-Philippe comprend aussi majoritairement des maisons avec sous-sol, ce qui vient changer la donne au niveau de la gestion des eaux usées de ce secteur et que la hauteur de conception du trop-plein du regard D-119 n'est plus adapté à la réalité d'aujourd'hui.

Le contremaitre déclare que les pompes qui ont été utilisées pour faire le pompage vers l'étang #2 sont les deux anciennes pompes d'origine du puits de pompage Principal qui ont été récupérées.

Je prends des photographies des horodateurs des pompes.

Pompe #1 : 174,6 heures

Pompe #2 : 617,7 heures

Surverse au regard D-119

La surverse «D-119» est situé sur un terrain privé situé au 1670 route Édouard VII, (lot 2 713 737).

Regard D-119 : N 45,3764 4969° W 73,4816 3445°

Émissaire du trop-plein D-119 : N 45,3766 4465° W 73,4815 0159°

Le contremaitre déclare que ce point de surverse n'a jamais débordé depuis la mise en place du poste de pompage au regard D-121 près des étangs aérés en 2007.

Visuellement je constate que le puits du trop-plein est propre. Au niveau de l'émissaire du trop-plein D-119 je constate qu'il n'y a pas de traces de débris ou d'indices de présence d'eaux usées. Le contremaitre me confirme qu'il y a eu un écoulement d'eaux usées seulement une fois à cet endroit et que cela a été causé par un mauvais raccordement de conduite au niveau d'une résidence et que cela a été identifié rapidement avec des essais de fumée et corrigé immédiatement suite au repérage de l'anomalie.

Poste de pompage José

Positionnement GPS du PP José : N 45,36772354° W 73,48874675°

Le poste de pompage José est un poste de relèvement des eaux usées qui sert à les envoyer vers les étangs aérés. Je ne vois aucun trop-plein à ce poste de pompage et le contremaitre me confirme qu'il n'y en a pas. Il ajoute qu'en cas de besoin le puits humide du poste de pompage a une autonomie d'environ 3 à 4 heures et qu'il est aussi doté d'une borne de branchement pour une génératrice en cas de besoin. Le contremaitre me dit cependant que le puits humide peut avoir une autonomie d'environ 3 à 4 heures sans déborder. Le panneau de contrôle est dans un état impeccable.

Poste de pompage Monette

Positionnement GPS du PP Monette : N 45,35289865° W 73,47352939°

Le poste de pompage Monette possède un enregistreur électronique de débordement (EED). Le contremaitre me dit qu'il y a des faux positifs dans les détections de débordement et que cela est causé par l'infiltration d'eau de surface par le contour du couvercle du regard qui causait la présence d'une fine pellicule d'eau au fond de la chambre du trop-plein. Le contremaitre précise que le problème a été réglé en procédant au scellement du regard avec du produit scellant et que depuis il n'y a plus de fausses détections de débordements.

Le contremaitre déclare que la grande problématique qui touche le poste de pompage Monette est la haute concentration de sulfure d'hydrogène qui est présente et qui est causée par le long transit des eaux usées dans la conduite de refoulement qui provient de la municipalité de Saint-Mathieu qui mesure environ 5 kilomètres de longueur. Le contremaitre me montre la dégradation du béton du puits humide qui est causée par la présence du sulfure d'hydrogène et me montre ensuite la chambre du trop-plein où de ce côté le béton est encore en très bon état.

14 Vérification complémentaire à l'intervention

SO

Document de suivi des temps de marche des pompes du poste de pompage D-121 : voir document en annexe

Débit de conception vs. débits actuels :

La conception d'origine des étangs est à 1 912 mètres cubes par jour. La moyenne de débit à l'affluent en 2017 est de 2623 m3/d et en 2018 de 2637 m3/d, ce qui représente respectivement des dépassements de 37% et 38% de la valeur de conception.

Respect du ROMAEU : (voir les rapports synthèse Effluent 2017 et 2018)

Les concentrations moyennes mensuelles et annuelles pour les paramètres MES, DBO5, pH, sont conformes.

15 Conclusion

En fonction des observations et constats effectués lors de l'inspection des étangs aérés, postes de pompage et ouvrages de surverse de la municipalité de Saint-Philippe le 30 mai 2019, voici mes conclusions :

15 Conclusion
<ul style="list-style-type: none"> • Les enrochements des étangs aérés sont visuellement en bon état. • Le taux d'oxygène dissous dans l'étang #1 est inférieur à 2 mg/L mais les autres étangs montrent des concentrations supérieures à 2 mg/L. Une demande d'autorisation est présentement à l'étude à la DRAE pour modifier le système d'aération de façon à pouvoir aérer de façon adéquate les eaux usées qui circulent dans les étangs aérés. • Un poste de pompage «D=121» a été établi par la municipalité de Saint-Philippe près de l'étang #4 vers l'année 2007 sans avoir obtenu préalablement l'autorisation du Ministère de façon à prévenir les refoulements d'égouts dans les sous-sols de résidences des quartiers situés en amont. Les eaux usées pompées du D-121 sont envoyées vers la fin de l'étang aéré #2. • Le motif supplémentaire évoqué pour l'établissement du poste de pompage «D-121» est que l'ouvrage de surverse nommé «D-119» qui devait fonctionner de façon gravitaire, ne peut plus offrir la protection requise car l'aménagement des résidences des quartiers en amont comprend maintenant des sous-sols, ce qui n'était pas le cas au moment de la construction du réseau d'égout à l'origine où les maisons étaient de type «maison mobile» sans sous-sol. • La surverse «D-119» est toujours existante mais aucun débordement n'a été répertorié depuis l'année 2007, moment où le poste de pompage «D-121» a été mis en service aux étangs aérés. • La conception d'origine des étangs est à 1 912 mètres cubes par jour. La moyenne de débit à l'affluent en 2017 est de 2623 m3/d et en 2018 de 2637 m3/d, ce qui représente respectivement des dépassements de 37% et 38% de la valeur de conception. • Le poste de pompage José est une station de relèvement des eaux usées vers les étangs aérés et ne comporte pas de trop-plein. Le poste de pompage est bien entretenu et possède une borne de branchement pour une génératrice. • Le poste de pompage Monette comprend un enregistreur électronique de débordement (EED) conforme. Des ajustements ont été apportés au regard de la chambre du trop-plein dans le but d'éliminer les faux débordements enregistrés. • Le poste de pompage Monette a une problématique de sulfure d'hydrogène (H2S) qui est causée par la longueur de la conduite d'égout située entre Saint-Mathieu et Saint-Philippe qui fait environ 5 kilomètres de long. • Seul l'étang aéré #1 montre une concentration en oxygène dissous inférieure à 2 mg/L. Tous les autres bassins montrent des concentrations qui varient entre 2,6 et 14,0 mg/L avec une température d'eau qui oscille entre 13 et 14°C. <p>En résumé, il n'y a que la présence du poste de pompage D-121 qui a été établi en 2007 par la municipalité de Saint-Philippe sans avoir préalablement eu l'autorisation du Ministère qui pourrait constituer un manquement au sens de la Loi sur la qualité de l'environnement. Le fait est cependant constaté qu'environ 12 ans après que le poste de pompage ait été créé.</p> <p>Pour le débit d'exploitation versus la performance du traitement, malgré un dépassement du débit de conception de l'ordre de 37 à 38% les concentrations en MES et DBO5 respectent les exigences de l'article 6 du ROMAEU.</p>

16 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés	↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
---	---

17 Recommandations	
<p>Ainsi, je recommande de demander à la municipalité de Saint-Philippe de fournir les informations techniques relatives au poste de pompage D-121 et de recommander la mise en place d'un enregistreur électronique de débordement (EED) à l'endroit de ce poste comme s'il s'agissait d'un ouvrage de surverse dit régulier avec rejet au milieu naturel.</p> <p>Je recommande aussi de sensibiliser la municipalité à déclarer sans délai au ministère les événements de surverse qui répondent au cadre d'application de l'article 15 du ROMAEU.</p>	
Rédigé par : Rémy Bellefleur	Fonction : Inspecteur
Signature : ORIGINAL SIGNÉ	Date de signature : 2019-06-11

18 Vérification du rapport d'intervention <input type="checkbox"/> SO	
Approuvé par : Jonathan Davies	Fonction : Chef d'équipe, secteur municipal
Signature : ORIGINAL SIGNÉ	Date :
Commentaires :	



IMG_0696.JPG
Image 1. Panneau de contrôle du D-121



IMG_0701.JPG
Image 2. Panneau de contrôle et regard D-121



IMG_0705.JPG
Image 3. Panneau de contrôle D-121 à côté de l'étang aéré #4



IMG_0702.JPG
Image 4. Sortie vers la fin de l'étang #2



IMG_0711.JPG
Image 7. Tubes TerraPure



IMG_0710.JPG
Image 8. Tubes TerraPure



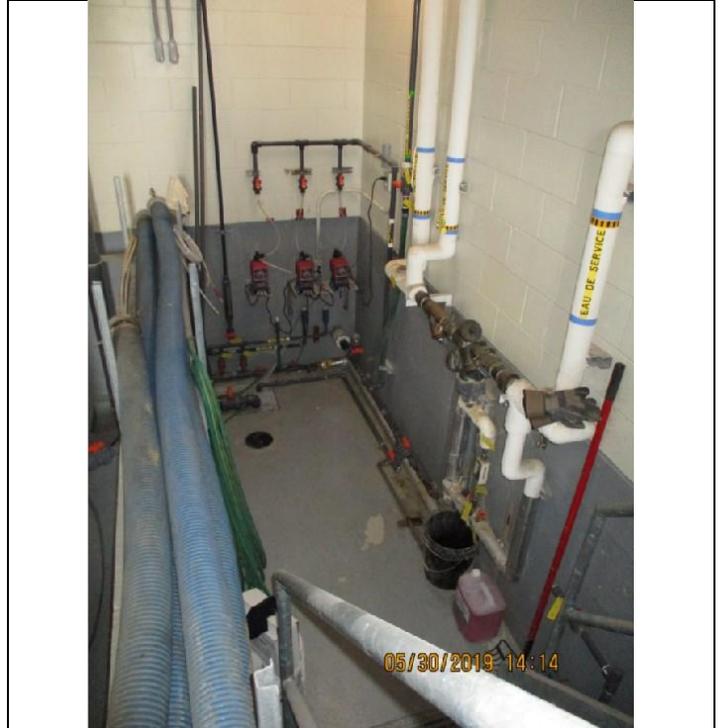
IMG_0714.JPG
Image 9. Fin de l'étang #2 et bâtiment de service en arrière fond



IMG_0715.JPG
Image 10. Début du bassin #3



IMG_0719.JPG
Image 11. Réservoir d'alun



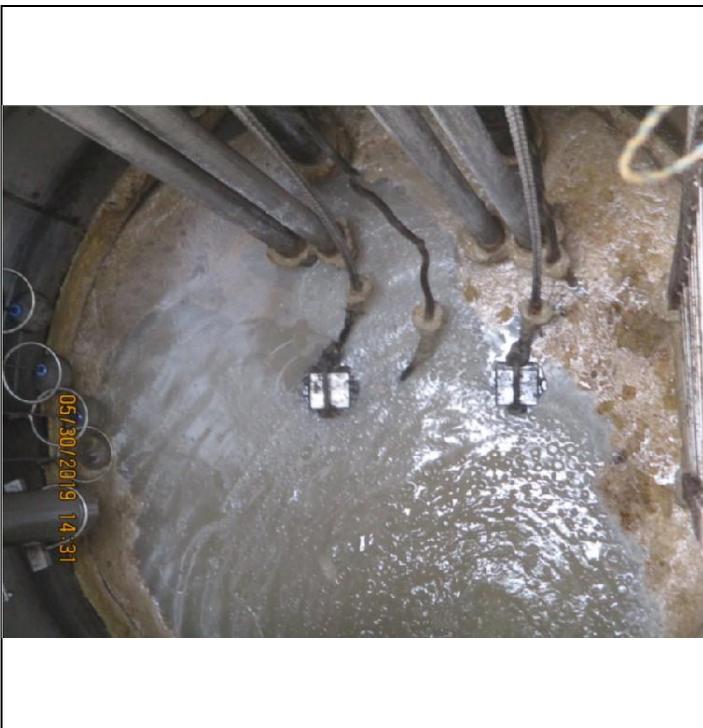
IMG_0718.JPG
Image 12. Pompes doseuses



IMG_0720.JPG
Image 13. Poste de pompage José



IMG_0727.JPG
Image 14. Panneau de contrôle du poste de pompage José



IMG_0724.JPG
Image 15. Puits humide du poste de pompage José



IMG_0739.JPG
Image 16. Regards pour la surverse D-119



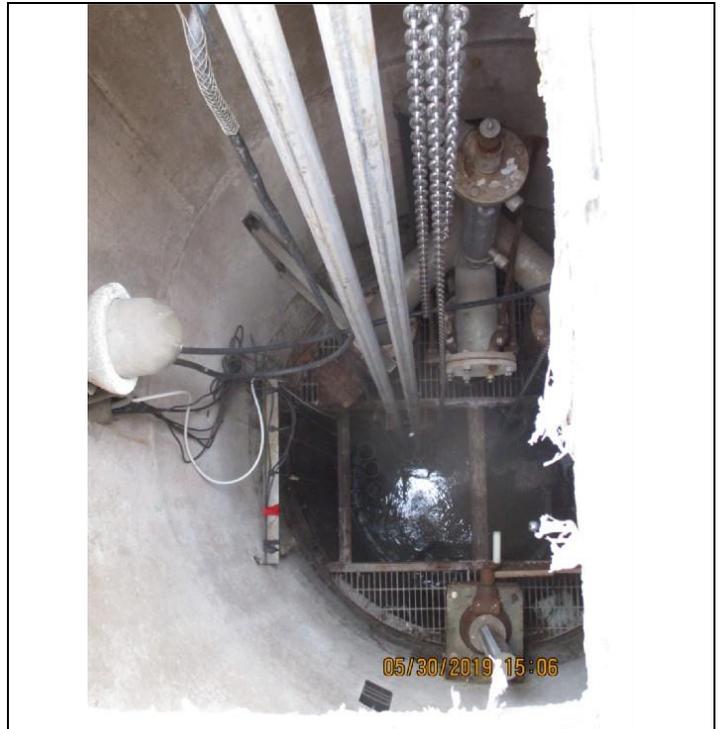
IMG_0732.JPG
Image 17. Regards pour la surverse D-119



IMG_0733.JPG
Image 18. Bloc-repère



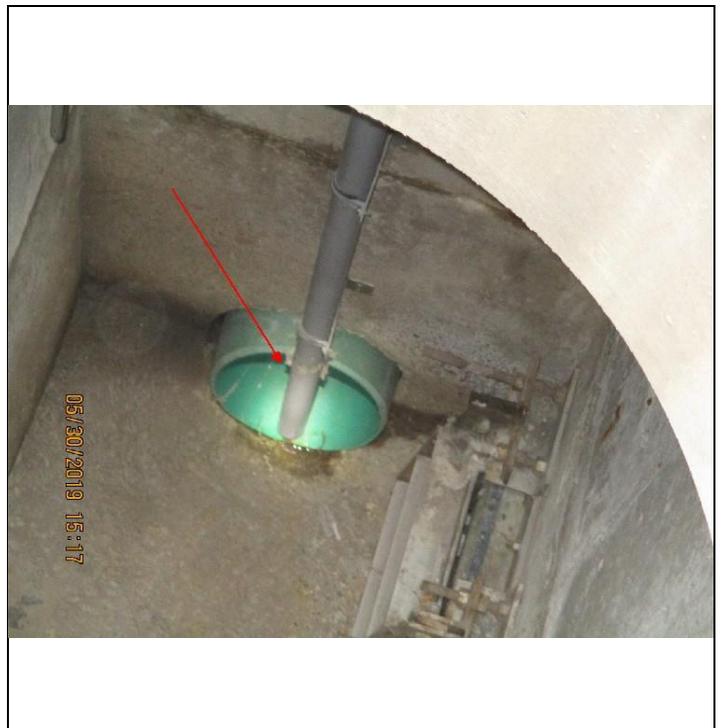
IMG_0738.JPG
Image 19. Exutoire de la surverse D-119



IMG_0740.JPG
Image 20. Puits humide du poste de pompage Monette



IMG_0743.JPG
Image 22. Puits humide du poste de pompage Monette



IMG_0752.JPG
Image 24. Point d'enregistrement de l'EED

Grille de vérification (autre qu'inspection)

Titre du programme : Contrôle des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux

Titre de la grille : Vérification du rapport annuel 2014

No de la grille : M6-a

Date de la vérification : 12-16-2015		N° intervention : 300968482
Nom du lieu : Station d'épuration des eaux usées- Saint-Philippe (67010-2)		N° du lieu : X2049372
Débit moyen annuel : non indiqué	Taille de la station : Petite (3)	Mentionné à l'annexe 3 (oui/non) : non

Référence : Règlement sur les ouvrages d'assainissement des eaux usées municipales (c. Q-2, r.34.1)

Vérification du rapport annuel (si requis)		<input type="checkbox"/> SO					
N°	Réf.	Description de la vérification	Résultat				
			C	NC	SO	NV	Note
TRANSMISSION DU RAPPORT							
1	13	Le rapport de l'année 2014 a été transmis avant le 1 ^{er} juin	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
LE RAPPORT CONTIENT :							
2	13	Numéro d'identification de la station d'épuration	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	13	Qualification des personnes responsables de l'opération et du suivi de fonctionnement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	13	Synthèse des résultats de DBO5C et de MES à l'effluent de la station d'épuration (Le « Rapport NPN » de SOMAE doit être en annexe du rapport annuel)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
5	13	pH de l'effluent (min/max)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6	13	Synthèse des résultats de toxicité (Tableau complété)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7	13	Causes et mesures prises ou planifiées par l'exploitant si non-respect d'une norme de rejet ou de toxicité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
RESPECT DES NORMES –DBO5, MES (selon périodes de calcul du tableau 1 de l'annexe I) et pH							
8	6, 1°	La DBO5 est plus petite ou égale à 25 mg/l	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
9	6, 2°	La concentration de MES est inférieure à 25 mg/l	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
10	6, 3°	Le pH se situe toujours entre 6,0 et 9,5	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
RESPECT DES NORMES – TOXICITÉ AIGUË (moyenne, grande et très grande taille)							<input checked="" type="checkbox"/> SO
EXIGENCES DE SUIVI							
13	6	Les échantillons pour l'analyse de la DBO5, des MES et du pH ont été prélevés selon la fréquence prescrite à l'annexe I	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
14	7	Les échantillons pour les essais de toxicité ont été prélevés selon la fréquence prescrite à l'annexe II	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
DÉRIVATIONS À LA STATION D'ÉPURATION (A.2.5)							
15	8	Aucune dérivation en temps sec à la station d'épuration	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ÉTALONNAGE DE L'APPAREIL DE MESURE DE DÉBIT (A.2.6)							
16	4	L'appareil a été étalonné au moins une fois dans l'année	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
OUVRAGES DE SURVERSE (B.1)							<input type="checkbox"/> SO
17	8	Aucun débordement en temps sec	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
18	9	Suivi hebdomadaire des ouvrages de surverse	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Notes sur les vérifications		<input type="checkbox"/> SO
N°	Note	
4-7-8-9-13	Le «Rapport NPN» n'est pas présent en annexe du rapport annuel, ce qui ne permet pas de vérifier le débit moyen annuel, les résultats de DBO5C et de MES, la fréquence de l'échantillonnage et la conformité aux normes.	
10-13	La vérification du respect de la valeur aiguë finale ne se trouve pas en annexe, ce qui ne permet pas de vérifier si les valeurs de pH au cours de l'année sont conformes aux normes et la fréquence d'échantillonnage. De plus, la valeur maximale et la valeur minimale ne sont pas indiquées à l'endroit prévu.	
16	L'échantillonnage n'a pas été fait en 2014 et sera fait en 2015.	

Grille de vérification (autre qu'inspection)

Titre du programme : Contrôle des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux

Titre de la grille : Vérification du rapport annuel

No de la grille : M6-a

Date de la vérification : Le 25 août 2016		N° intervention : 301061413
Nom du lieu : Ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées de Saint-Philippe (67010-2)		N° du lieu : X2049372
Débit moyen annuel : 1912 m ³ /j (Valeur utilisée pour le calcul des exigences dans SOMAE)	Taille de la station :	Mentionné à l'annexe III (oui/non) : Non
Débit moyen annuel de l'année 2015 : 2079 m ³ /j	Petite (EA-3)	

Référence : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (c. Q-2, r.34.1)

Vérification du rapport annuel (si requis)

SO

N°	Réf.	Description de la vérification	Résultat				
			C	NC	SO	NV	Note
TRANSMISSION DU RAPPORT							
1	13	Le rapport annuel a été transmis avant le 1 ^{er} avril	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
LE RAPPORT CONTIENT :							
2	13	Numéro d'identification de la station d'épuration	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	13	Qualification des personnes responsables de l'opération et du suivi de fonctionnement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	13	Synthèse des résultats de DBO5C et de MES à l'effluent de la station d'épuration (Le « Rapport NPN » de SOMAE doit être en annexe du rapport annuel)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
5	13	pH de l'effluent (min/max)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6	13	Synthèse des résultats de toxicité (Tableau complété)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7	13	Causes et mesures prises ou planifiées par l'exploitant si non-respect d'une norme de rejet ou de toxicité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
RESPECT DES NORMES –DBO5C, MES (selon périodes de calcul du tableau 1 de l'annexe I) et pH							
8	6, 1°	La DBO5C est plus petite ou égale à 25 mg/l	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9	6, 2°	La concentration de MES est inférieure à 25 mg/l	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10	6, 3°	Le pH se situe toujours entre 6,0 et 9,5	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
RESPECT DES NORMES – TOXICITÉ AIGUË (moyenne, grande et très grande taille)							
<input checked="" type="checkbox"/> SO							
EXIGENCES DE SUIVI							
13	6	Les échantillons pour l'analyse de la DBO5C, des MES et du pH ont été prélevés selon la fréquence prescrite à l'annexe I	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
14	7	Les échantillons pour les essais de toxicité ont été prélevés selon la fréquence prescrite à l'annexe II	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
DÉRIVATIONS À LA STATION D'ÉPURATION							
15	8	Aucune dérivation en temps sec à la station d'épuration	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
ÉTALONNAGE DE L'APPAREIL DE MESURE DE DÉBIT							
16	4	L'appareil a été étalonné au moins une fois dans l'année	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
OUVRAGES DE SURVERSE							
<input type="checkbox"/> SO							
17	8	Aucun débordement en temps sec	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
18	15	Transmission d'un avis au ministre lors de déversement en temps sec	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
19	9	Suivi hebdomadaire des ouvrages de surverse	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

N°	Note																		
4	Le Rapport NPN de SOMAE n'est pas fourni en annexe du Rapport annuel 2015.																		
15	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Dates</th> <th>Cause</th> <th>Mesures prises</th> <th>État d'avancement des mesures prises</th> <th>Date de transmission de l'avis au ministre¹</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>24 décembre 2015 de 15 :12 à 19 :30</td> <td>Panne électrique De 13h50 à 15h12</td> <td>Chercher la génératrice</td> <td>N/A</td> <td>N/A</td> </tr> </tbody> </table> <p>Informations additionnelles :</p> <p>1) Période du 24 décembre 2015 de 15 :12 à 19 :30 au retour du courant électrique environ 464m³ de plus que le débit journalier inscrit sur le rapport ont été versés par des pompes d'urgences en amont de la station dans l'étang #2 pour soulager surverse et autres problèmes.</p> <p>Figure 1. Tableau et Informations additionnelles de la section "Dérivations à la station d'épuration en temps sec" du Rapport annuel 2015 de Saint-Philippe.</p> <p>Puisque la dérivation a duré moins de 48h, elle ne nécessitait pas de faire l'objet d'un avis au ministre.</p> <p>Puisqu'il s'agit d'un événement de type urgence selon le <i>Guide de catégorisation des débordements et de validation des formulaires des ouvrages de surverse dans le système SOMAE</i>, ce cas n'est pas visé par l'interdiction prévue au premier alinéa de l'article 8 du ROMAEU.</p>	Dates	Cause	Mesures prises	État d'avancement des mesures prises	Date de transmission de l'avis au ministre ¹	24 décembre 2015 de 15 :12 à 19 :30	Panne électrique De 13h50 à 15h12	Chercher la génératrice	N/A	N/A								
Dates	Cause	Mesures prises	État d'avancement des mesures prises	Date de transmission de l'avis au ministre ¹															
24 décembre 2015 de 15 :12 à 19 :30	Panne électrique De 13h50 à 15h12	Chercher la génératrice	N/A	N/A															
17	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Ouvrage de surverse</th> <th>Dates</th> <th>Causes</th> <th>Mesures prises</th> <th>État d'avancement des mesures prises</th> <th>Date de transmission de l'avis au ministre¹</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>P.P. Monette</td> <td>24-12-2015 De 14h55 à 15h55.</td> <td>Panne électrique</td> <td>N/A</td> <td>N/A</td> <td>N/A</td> </tr> <tr> <td>P.P. Monette</td> <td>27-07-2015 De 22h20 à 00h20</td> <td>Panne électrique</td> <td>N/A</td> <td>N/A</td> <td>N/A</td> </tr> </tbody> </table> <p>Figure 2. Tableau de la section "Débordements aux ouvrages de surverse en temps sec" du Rapport annuel 2015 de Saint-Philippe.</p> <p>Puisque les débordements ont duré moins de 48h, il n'était pas nécessaire que celle-ci fasse l'objet d'un avis au ministre.</p> <p>Puisqu'il s'agit d'un événement de type urgence selon le <i>Guide de catégorisation des débordements et de validation des formulaires des ouvrages de surverse dans le système SOMAE</i>, ce cas n'est pas visé par l'interdiction prévue au premier alinéa de l'article 8 du ROMAEU.</p>	Ouvrage de surverse	Dates	Causes	Mesures prises	État d'avancement des mesures prises	Date de transmission de l'avis au ministre ¹	P.P. Monette	24-12-2015 De 14h55 à 15h55.	Panne électrique	N/A	N/A	N/A	P.P. Monette	27-07-2015 De 22h20 à 00h20	Panne électrique	N/A	N/A	N/A
Ouvrage de surverse	Dates	Causes	Mesures prises	État d'avancement des mesures prises	Date de transmission de l'avis au ministre ¹														
P.P. Monette	24-12-2015 De 14h55 à 15h55.	Panne électrique	N/A	N/A	N/A														
P.P. Monette	27-07-2015 De 22h20 à 00h20	Panne électrique	N/A	N/A	N/A														
Note supplémentaire	Les annexes (Rapport NPN, Rapport de performance de la station d'épuration et Rapport de performance des ouvrages de surverse) ne sont pas présentes dans le Rapport. Les données de l'effluent ont donc été vérifiées directement sur SOMAE.																		

Grille d'inspection

Titre du programme : Contrôle des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux

Titre de la grille : Ouvrages de surverse

No de la grille : M6-C

Date de l'inspection : Le 28 août 2017	N° intervention : 401626188
Nom du lieu : Ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées de Saint-Philippe (2008)	N° du lieu : X2049372

Référence : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (c. Q-2, r.34.1)

Points de vérification			
N°	Réf.	Description de la vérification	Résultat
OUVRAGES DE SURVERSE		Nom : Monette	Type : Poste de pompage (PP)
1	9 et 31	L'ouvrage de surverse a-t'il connu un débordement non causé par un cas d'urgence au cours des années 2011, 2012 ou 2013. (Rapport MAMOT)	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
2	9	L'ouvrage de surverse a-t'il connu un débordement non causé par un cas d'urgence depuis le 1 ^{er} janvier 2014. (Rapport annuel)	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
3		Si oui à 1 ou 2, présence d'un appareil permettant d'enregistrer leur fréquence, le moment où ils se produisent et leur durée cumulée quotidienne	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> (non-conformité)
4		Enregistreur	Marque : VEGA Modèle : Vegason 61
5		Il y a présence d'un repère lorsqu'un enregistreur de débordements n'est pas requis	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
6		(Si possible) Localisation GPS du trop-plein (Nad 83)	Latitude : 45.3530
			Longitude : -73.4733
Note :	<p>Le vegason 61, est une sonde ultrason avec l'arme de niveau. Les données sont envoyées par télémetrie par ordinateur et cellulaire. Les alarmes sont envoyées par courriels. L'enregistreur a été installé en 2014.</p>		

Points de vérification			
N°	Réf.	Description de la vérification	Résultat
OUVRAGES DE SURVERSE		Nom : Principal (D-119)	Type : Égout (EP)
1	9 et 31	L'ouvrage de surverse a-t'il connu un débordement non causé par un cas d'urgence au cours des années 2011, 2012 ou 2013. (Rapport MAMOT)	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
2	9	L'ouvrage de surverse a-t'il connu un débordement non causé par un cas d'urgence depuis le 1 ^{er} janvier 2014. (Rapport annuel)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
3		Si oui à 1 ou 2, présence d'un appareil permettant d'enregistrer leur fréquence, le moment où ils se produisent et leur durée cumulée quotidienne	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> (non-conformité)
4		Enregistreur	Marque : VEGA Modèle : Vegason 61
5		Il y a présence d'un repère lorsqu'un enregistreur de débordements n'est pas requis	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
6		(Si possible) Localisation GPS du trop-plein (Nad 83)	Latitude : 45.34968
			Longitude : -73.48155
Note :	<p>Même information qu'à la note de l'ouvrage Monette.</p>		

<p>Notes supplémentaires :</p>	<p>Au poste principal, pour soulager le réseau lors de fortes pluies deux pompes dans le regard en amont de la station vont dévier les eaux vers le 2^e Étang. Il y a des compteurs qui permettent de savoir la quantité en mètres cubes. Le compteur est le temps de fonctionnement des pompes à l'aide d'un calcul théorique. La raison pour les eaux déviées c'est pour éviter que l'eau refoule dans les maisons.</p>
------------------------------------	---

Je, FRANCOIS RIOUX, représentant de l'OMAE, atteste que l'information présente dans ce document pour chaque ouvrage de surverse est conforme à la réalité.



Signature

Grille de vérification (autre qu'inspection)

Titre du programme : Contrôle des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux

Titre de la grille : Vérification du rapport annuel

No de la grille : M6-a

Date de la vérification : 27 juillet 2018	N° intervention : 301332887
Nom du lieu : Ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées de Saint-Philippe (2008)	N° du lieu : X2049372
Débit moyen annuel : 2 624,7 m ³	Taille de la station : Petite Catégorie de suivi : 3
Mentionné à l'annexe III (oui/non) : Non	

Référence : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (c. Q-2, r.34.1)

Vérification du rapport annuel (si requis) SO

N°	Réf.	Description de la vérification	Résultat				
			C	NC	SO	NV	Note
TRANSMISSION DU RAPPORT							
1	13	Le rapport annuel a été transmis avant le 1 ^{er} juillet*	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
LE RAPPORT CONTIENT :							
2	13	Numéro d'identification de la station d'épuration	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	13	Qualification des personnes responsables de l'opération et du suivi de fonctionnement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	13	Synthèse des résultats de DBO5C et de MES à l'effluent de la station d'épuration (Le « Rapport NPN » de SOMAE doit être en annexe du rapport annuel)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	13	pH de l'effluent (min/max)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6	13	Synthèse des résultats de toxicité (Tableau complété)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7	13	Causes et mesures prises ou planifiées par l'exploitant si non-respect d'une norme de rejet ou de toxicité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
RESPECT DES NORMES –DBO5C, MES (selon périodes de calcul du tableau 1 de l'annexe I) et pH							
8	6, 1°	La DBO5C est plus petite ou égale à 25 mg/l	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9	6, 2°	La concentration de MES est inférieure à 25 mg/l	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10	6, 3°	Le pH se situe toujours entre 6,0 et 9,5	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
RESPECT DES NORMES – TOXICITÉ AIGUË (moyenne, grande et très grande taille) <input checked="" type="checkbox"/> SO							
EXIGENCES DE SUIVI							
13	6	Les échantillons pour l'analyse de la DBO5C, des MES et du pH ont été prélevés selon la fréquence prescrite à l'annexe I	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
14	7	Les échantillons pour les essais de toxicité ont été prélevés selon la fréquence prescrite à l'annexe II	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
DÉRIVATIONS À LA STATION D'ÉPURATION							
15	8	Aucune dérivation en temps sec à la station d'épuration	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ÉTALONNAGE DE L'APPAREIL DE MESURE DE DÉBIT							
16	4	L'appareil a été étalonné au moins une fois dans l'année	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
OUVRAGES DE SURVERSE <input type="checkbox"/> SO							
17	8	Aucun débordement en temps sec	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
18	15	Transmission d'un avis au ministre lors de déversement en temps sec	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
19	9	Suivi hebdomadaire des ouvrages de surverse	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Notes sur les vérifications SO

N°	Note
*	Habituellement la date limite pour la remise du rapport annuel est le 1 ^{er} avril. Pour l'année 2017, un délai supplémentaire a été accordé aux municipalités, soit jusqu'au 1 ^{er} juillet.
1	Le rapport annuel 2017 a été transmis en date du 2 mai 2017 exactement.
16	L'étalonnage du débitmètre électromagnétique, au point d'échantillonnage «Bâtiment de service et P.P. Principal», à l'affluent, a été fait en date du 18 avril 2017.

1. Identification

Date de l'inspection : 2010-05-18 <small>AAAA-MM-JJ</small>	Heure d'arrivée : 08 h 30	Heure de départ : 10 h 30
Inspecteur : Stéphane De Garie	Accompagné de :	
No intervention : 300530767	No gestion documentaire : 7430-16-01-0361700	
Type d'intervention : Inspection pour suivi d'infraction	No document : 400780864	
Type de demande liée :	No demande :	
But de l'inspection : Vérifier l'état des lieux suite à la restauration entreprise en vertu des exigences contenues aux avis d'infractions émis, documents 400555263 et 400554700.		

Lieu inspecté

Nom du lieu : Station d'épuration des eaux usées	
Nom usuel du lieu :	
Localisation du lieu inspecté (adresse civile, cadastre rénové ou lot, rang, cadastre) : Lots (p) 216, 217 et 218 du cadastre de la paroisse de Saint-Philippe, municipalité de Saint-Philippe, municipalité régionale de comté de Roussillon	
No du lieu : X2155316	Type de lieu : Zones inondables, rive et littoral
Coordonnées géographiques (deg. déc. NAD83):	

Responsable du lieu

Nom	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Municipalité de Saint-Philippe	Municipalité de Saint-Philippe 2 225; route Édouard VII Saint-Philippe (Québec) J0L 2K0	13430426

Conditions météo

Ensoleillé, 20° C

Personnes rencontrées

Nom	Fonction	Téléphone (poste)
Paul Morency	Directeur Service des travaux publics	450 659-7701 ()
		()
		()
		()
		()
		()

Mode d'identification

But expliqué : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> s.o.
Mode d'identification : <input type="checkbox"/> verbale <input type="checkbox"/> preuve de statut

Plainte

Plaignant rencontré : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> s.o.
--

Photos numériques

Nombre de photos prises : 23

Nombre de photos annexées :

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par moi avec un appareil photo de type .

L'original de ces photos a été conservé conformément à la **Directive sur la gestion des photos numériques**.

La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central. Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant :

M:\Rég-16\degst01\7430-16-01-0361700\2010-05-18

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée de quelconque manière, à l'exception des photos

Autres pièces annexées

	No.	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input type="checkbox"/> Carte		
<input type="checkbox"/> Autre		

Échantillons

Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Quantité
<input type="checkbox"/> eau			
<input type="checkbox"/> air			
<input type="checkbox"/> sol			
<input type="checkbox"/> matières résiduelles			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses résiduelles			
<input type="checkbox"/> flore			
<input type="checkbox"/> faune			
<input type="checkbox"/> autre, précisez			

2. Mise en contexte (facultatif)**3. Description de l'inspection**

Je me suis rendu au lieu désigné en rubrique en compagnie de Paul Morency, Directeur du Service des travaux publics de la Municipalité de St-Philippe (municipalité) afin de vérifier l'état des lieux suite au retrait des remblais effectués en zone inondable, en rive et en littoral de la rivière Saint-Jacques.

Le retrait des remblais, afin de retrouver le profil original du terrain, ayant été entrepris à la fin de l'été 2009 restait la restauration d'un couvert végétal approprié à la stabilisation des sols.

Le profil du talus restauré est adéquat avec une pente douce de 3H : 1V.

Un ensemencement a été réalisé conformément aux exigences contenues aux avis d'infraction émis. Le couvert végétal est en période de croissance les superficies visées ayant été entièrement à nues à la suite du retrait des remblais.

Les photos prises lors de l'inspection illustrent la situation constatée.

4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)**5. Conclusion**

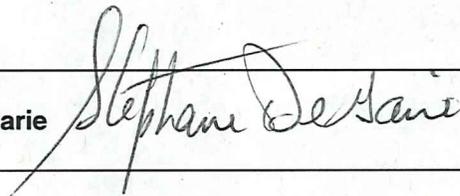
La Municipalité de Saint-Philippe et l'entreprise 9168-9802 Québec inc. ont réalisés la restauration attendue en vertu des exigences contenues aux avis d'infractions émis à la suite de travaux de remblais effectués en zone inondable, en rive et en littoral de la rivière Saint-Jacques.

6. Recommandations

Accepter la restauration réalisée par la Municipalité de Saint-Philippe.

Fermer le dossier.

Signature : Stéphane De Garie



Date de rédaction: 2011/01/07
Année/mois/jour

7. Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Jean-Marc Levesque

Fonction : Chef d'équipe

Signature :



Date :

Année/mois/jour

11-01-20

Commentaires :

Tracé GPS

No : Titre : Limite des remblais retirés en z. i., en rive et en littoral de la rivière St-Jacques.



Enregistré par : Stéphane De Garie

Lieu : Station d'épuration des eaux usées de St-Philippe

Échelle : Sans échelle

Note : Les tracés enregistrés illustrent la limite du retrait des remblais effectués.

Annexe - Photos

Photo no : DSCN0975

Fichier : M:\Rég-16\degst01\7430-16-01-0361700\2010-05-18

Description :
Le retrait des remblais a été suivi d'un ensemencement à la volée sur la superficie mise à nue par le travail réalisé.



Photo no : DSCN0977

Fichier : M:\Rég-16\degst01\7430-16-01-0361700\2010-05-18

Description :
La ligne de végétation ensemencée, à la suite du retrait des remblais effectués, est bien visible à cette période de l'année.



Photo no : DSCN0985

Fichier : M:\Rég-16\degst01\7430-16-01-0361700\2010-05-18

Description :
La pente du talus est très douce, la végétation à l'avant plan n'a pas été altérée par le travail réalisé.



Date de l'inspection : 18 mai 2010

No de gestion documentaire : 7430-16-01-0361700

Photo no : DSCN0974, ..., 0979

Fichier :
T:\Montérégie\Photos\degst01\2010\743
0-16-01-

Description :



Photo no : DSCN0983, ..., 0985

Fichier :
T:\Montérégie\Photos\degst01\2010\743
0-16-01-

Description :





DSCN0963.JPG



DSCN0964.JPG



DSCN0965.JPG



DSCN0966.JPG



DSCN0967.JPG



DSCN0968.JPG



DSCN0969.JPG



DSCN0970.JPG



DSCN0971.JPG



DSCN0972.JPG



DSCN0973.JPG



DSCN0974.JPG



DSCN0975.JPG



DSCN0976.JPG



DSCN0977.JPG



DSCN0978.JPG



DSCN0979.JPG



DSCN0980.JPG



DSCN0981.JPG



DSCN0982.JPG



DSCN0983.JPG



DSCN0984.JPG



DSCN0985.JPG

400 780 864
300 530 767

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7430-16-01-0361700

Date de rédaction : Le 28 août 2009

Intervention SAGO : 300530107

SAGO complété (x)

Document SAGO : 400630092

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : Le 27 août 2009

HEURE : Arrivée : 15 :25

Départ : 15 :45

INSPECTEUR / INSPECTRICE : Stéphane De Garie

ACCOMPAGNÉ(E) DE :

LIEU INSPECTÉ : X2155316

ADRESSE POSTALE (si différente) :

Lot (p) 216, 217 et 218 du cadastre de la
paroisse de Saint-Philippe, Municipalité de
Saint-Philippe, MRC de Roussillon

Municipalité de Saint-Philippe
2 225, route Édouard VII
Saint-Philippe (Québec) J0L 2K0

9168-9802 Québec inc.
3 805, route Édouard VII
Saint-Philippe (Québec) J0L 2K0

PLAIGNANT / PLAIGNANTE :

Rencontre oui [] non []

Nom / Adresse

Téléphone

PERSONNES RENCONTRÉES :

Nom / Fonction

Téléphone

Paul Morency / Directeur Service des Travaux
publics / Municipalité de Saint-Philippe

PIÈCES ANNEXÉES :

	Photos	Croquis	Plans	Cartes
	(x)	()	()	()
Nombre :	2			

ÉCHANTILLONS :

Eau	Air	Sol	Flore	Faune	Déchets
()	()	()	()	()	()

AUTRES ANNEXES (précisez) :

BUT :

Inspection pour suivi d'avis d'infraction, documents 400555263 et 400554700.

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7430-16-01-0361700
300530107

Date de rédaction : Le 28 août 2009

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Le travail entrepris, retirer les remblais fait en littoral, en rive et en zones inondables de la rivière Saint-Jacques, à proximité des étangs de la station d'épuration des eaux usées de la Municipalité de Saint-Philippe, se poursuit.

Paul Morency, Directeur du Service des travaux publics de la municipalité, assiste au travail.

Un opérateur de machinerie lourde est à l'œuvre aux commandes d'un bélier mécanique ou d'une pelle hydraulique selon l'ouvrage à effectuer. L'opérateur utilise le bélier pour pousser le matériel en remblai à l'extérieur de la bande riveraine. Il laisse une couche de remblai au sol et utilise le godet de la pelle pour retrouver la surface du sol d'origine.

Les photos ci-dessous illustrent la situation constatée au moment de l'inspection.



Photo 1, 7430-16-01-0361700 DSCN9416, ..., 9418 : Le retrait du remblai fait en littoral, en bande riveraine et en zone inondable de la rivière Saint-Jacques, dans la municipalité de Saint-Philippe, se poursuit à l'aide d'un bélier mécanique et d'une pelle hydraulique.

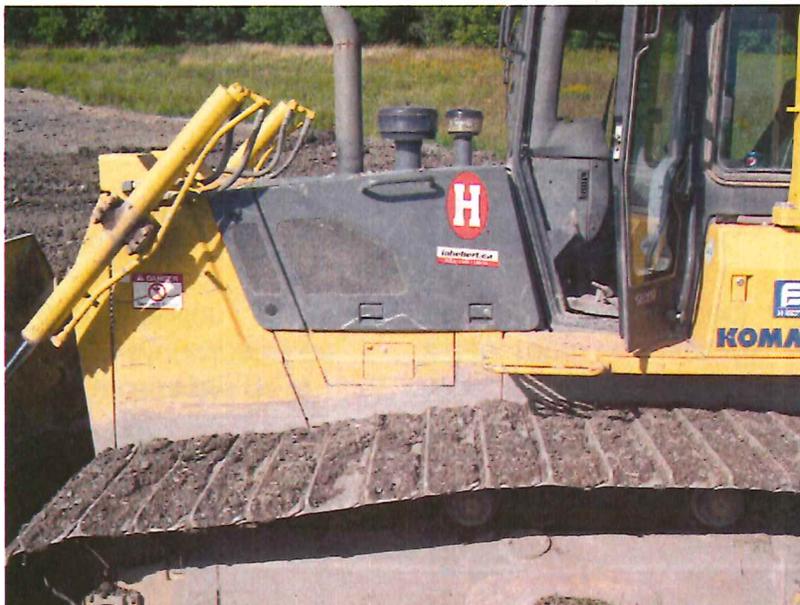


Photo 2, 7430-16-01-0361700 DSCN9419 : Bélier mécanique utilisé pour brisé et pousser le remblai à l'extérieur du littoral, de la bande riveraine et les zones inondables.

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7430-16-01-0361700
300530107

Date de rédaction : Le 28 août 2009

3. CONCLUSION

Les travaux correctifs se poursuivent conformément aux exigences contenues aux avis d'infractions émis.

4. RETOUR AU PLAIGNANT

Oui ()

Non ()

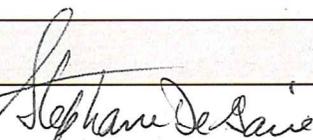
Détails :

5. RECOMMANDATION(S)

Effectuer une dernière inspection à la suite des travaux.

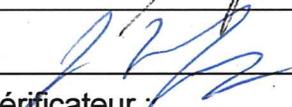
6. VÉRIFICATION

Rédigé par : Stéphane De Garie



Date : Le 31 août 2009

Vérifié par :



Date : 09-09-03

Commentaires du vérificateur :

Toutes les photographies incluses à ce rapport ont été prises par moi avec un appareil photo numérique *Nikon Coolpix 4300*. La disquette d'enregistrement des photos est demeurée en ma possession jusqu'à mon retour au bureau où j'ai transféré les photos vers mon ordinateur, lequel est protégé par un mot de passe distinct.

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont la fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée de quelque manière, à l'exception des photos DSCN9416 à 9418 réunies pour la panoramique de la photo 1, à l'aide du logiciel *Arc Soft Panorama maker 3.0*.

Toutes les photos prises lors de cette inspection sont jointes en annexe.

Toutes les coordonnées spatiales incluses à ce rapport ont été prises par moi à l'aide d'un système de localisation GPS *Garmin 76 CSx*, dont la précision est d'environ (5) cinq mètres. Toutes les coordonnées spatiales sont exprimées en Degrés, minutes, secondes (DD MM SS.s).

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7430-16-01-0361700

Date de rédaction : Le 26 août 2009

Intervention SAGO : 300482240

SAGO complété (x)

Document SAGO : 400629300

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : Le 25 août 2009

HEURE : Arrivée : 14 :30

Départ : 15 :30

INSPECTEUR / INSPECTRICE : Stéphane De Garie

ACCOMPAGNÉ(E) DE :

LIEU INSPECTÉ : X2055316

ADRESSE POSTALE (si différente) :

Lot (p) 216, 217 et 218 du cadastre de la
paroisse de Saint-Philippe, Municipalité de
Saint-Philippe, MRC de Roussillon

Municipalité de Saint-Philippe
2 225, route Édouard VII
Saint-Philippe (Québec) J0L 2K0

9168-9802 Québec inc.
3 805, route Édouard VII
Saint-Philippe (Québec) J0L 2K0

PLAIGNANT / PLAIGNANTE :

Rencontre oui [] non []

Nom / Adresse

Téléphone

PERSONNES RENCONTRÉES :

Nom / Fonction

Téléphone

Guy Provost / Administrateur, 9168-9802
Québec inc.

514 917-0335

Paul Morency / Directeur Service des travaux
publics, Municipalité de Saint-Philippe

450 659-0204

Roger Lacaille / Directeur Service de
l'urbanisme, Municipalité de Saint-Philippe

450 659-7701, poste 225

PIÈCES ANNEXÉES :

	Photos	Croquis	Plans	Cartes
	(x)	()	()	()
Nombre :	5			

ÉCHANTILLONS :

Eau	Air	Sol	Flore	Faune	Déchets
()	()	()	()	()	()

AUTRES ANNEXES (précisez) :

BUT :

Inspection pour suivi d'avis d'infractions, documents 400555263 et 400554700.

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7430-16-01-0361700
300482240

Date de rédaction : Le 26 août 2009

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Je me suis rendu au lieu désigné en rubrique, accessible depuis la rue Jean, afin de vérifier le travail de retrait de remblai entrepris dans le littoral, la bande riveraine et les plaines inondables de la rivière Saint-Jacques près de la station d'épuration des eaux usées de Saint-Philippe.

Un arpentage du lieu a été réalisé. Une identification de la limite de la bande riveraine, à l'aide d'une trace de peinture et de piquets fichés dans le sol, permet à l'opérateur d'une pelle hydraulique, équipée d'un godet à fossé, de retirer le remblai jusqu'à retrouver le niveau original sur lequel l'on retrouve les traces de la végétation autrefois présente. Le matériel excavé est transporté par des camions à benne effectuant une navette pour déposer le matériel à l'extérieur de la bande riveraine et des plaines inondables de la rivière Saint-Jacques.

Guy Provost, administrateur de 9168-9802 Québec inc., est présent et supervise les travaux. Paul Morency, Directeur du Service des travaux publics, et Roger Lacaille, Directeur du Service de l'urbanisme de la Municipalité de Saint-Philippe, assistent aux travaux.

Guy Provost s'informe sur l'utilisation d'un boteur à chenille pour aider au retrait du remblai, il explique que l'engin pourrait plus facilement sortir le gros du matériel et laisser la pelle finaliser le travail d'excavation en retirant délicatement la terre en remblai sur le sol d'origine.

Le retrait du remblai pour retrouver le profil original et la restauration d'un couvert végétal approprié constituent la finalité demandée à l'avis d'infraction émis à l'endroit de 9168-9802 Québec inc. l'entreprise est justifiée d'utiliser l'équipement requis pour réaliser le projet. En autant que le travail s'effectue sans causer de préjudice supplémentaire au couvert végétal présent.

Les photos ci-dessous illustrent la situation constatée.



Photo 1, 7430-16-01-0361700 DSCN9411, ..., 9414 : Travail de retrait d'un remblai fait en littoral, en rive et en zone inondable de la rivière Saint-Jacques. Le remblai est retiré afin de retrouver le profil original démontré par la trace de la végétation antérieure.

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7430-16-01-0361700
300482240

Date de rédaction : Le 26 août 2009



Photo 2, 7430-16-01-0361700 DSCN9407 : Piquet planté et ligne peinte sur le sol pour identifier la limite de la bande riveraine.



Photo 3, 7430-16-01-0361700 DSCN9408 : Transport du remblai hors du littoral, de la rive et des zones inondables.



Photo 4, 7430-16-01-0361700 DSCN9409 : Utilisation d'une pelle hydraulique munie d'un godet à fossé pour retirer le matériel déposé en remblai dans le littoral, la rive et les zones inondables.

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7430-16-01-0361700
300482240

Date de rédaction : Le 26 août 2009



Photo 5, 7430-16-01-0361700 DSCN9410 : Le remblai retiré permet de retrouver la surface d'origine, la présence de la végétation atteste de la restauration du profil original.

3. CONCLUSION

La Municipalité de Saint-Philippe, dans une lettre datée du 5 février 2009, s'est engagé à procéder au retrait des remblais et au réensemencement des superficies dégradées par les travaux représentant des infractions aux dispositions contenues à la Loi sur la qualité de l'environnement.

Le travail entrepris par 9168-9802 Québec inc. correspond à ces engagements.

4. RETOUR AU PLAIGNANT

Oui ()

Non ()

Détails :

5. RECOMMANDATION(S)

Effectuer une nouvelle inspection de suivi pendant le travail de restauration.

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7430-16-01-0361700
300482240

Date de rédaction : Le 26 août 2009

6. VÉRIFICATION

Rédigé par : Stéphane De Garie

Date : Le 26 août 2009

Vérifié par :

Date :

Commentaires du vérificateur :

Toutes les photographies incluses à ce rapport ont été prises par moi avec un appareil photo numérique *Nikon Coolpix 4300*.
La disquette d'enregistrement des photos est demeurée en ma possession jusqu'à mon retour au bureau où j'ai transféré les photos vers mon ordinateur, lequel est protégé par un mot de passe distinct.
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont la fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée de quelque manière, à l'exception des photos DSCN9411 à 9414 réunies pour la panoramique de la photo 1, à l'aide du logiciel *Arc Soft Panorama maker 3.0*.
Toutes les photos prises lors de cette inspection sont jointes en annexe.
Toutes les coordonnées spatiales incluses à ce rapport ont été prises par moi à l'aide d'un système de localisation GPS *Garmin 72*, dont la précision est d'environ (5) cinq mètres. Toutes les coordonnées spatiales sont exprimées en Degrés, minutes, secondes (DD MM SS.s).



7430-0304800 DSCN9411,
..., 9414.JPG



DSCN9407.JPG



DSCN9408.JPG



DSCN9409.JPG



DSCN9410.JPG



DSCN9411.JPG



DSCN9412.JPG



DSCN9413.JPG



DSCN9414.JPG



DSCN9415.JPG



7430-0361700 DSCN9416,
..., 9418.JPG



DSCN9416.JPG



DSCN9417.JPG



DSCN9418.JPG



DSCN9419.JPG

PAR MESSAGERIE

Longueuil, le 4 février 2009

AVIS D'INFRACTION

9168-9802 Québec inc.
3 805, route Édouard VII
Saint-Philippe (Québec) J0L 2K0

N/Réf. : 7430-16-01-0361700
400555263

Objet : Travaux en plaine inondable, en bande riveraine et en littoral de la rivière
Saint-Jacques, à proximité de la station d'épuration des eaux usées, lots (p)
216, 217 et 218, municipalité de Saint-Philippe, MRC de Roussillon

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de l'inspection effectuée le 23 janvier 2009 par un fonctionnaire dûment autorisé de la Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de l'Estrie et de la Montérégie, nous avons constaté l'infraction ci-après, et ce, en dérogation à la loi :

1. Avoir procédé à la réalisation de travaux de remblayage en plaine inondable, en bande riveraine et en littoral de la rivière Saint-Jacques en l'absence du certificat d'autorisation préalablement requis.
 - *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2)
Article 22

Nous vous demandons donc de cesser immédiatement la réalisation de tous travaux en littoral, en bande riveraine et en plaine inondable en l'absence du certificat d'autorisation requis.

En regard des travaux constatés dans ces milieux lors de notre inspection, veuillez procéder sans délai au retrait des remblais déposés dans les milieux identifiés précédemment de manière à retrouver le profil original du terrain. Ce travail devra être suivi, dès que les conditions le permettront, de la restauration du couvert végétal affecté par vos travaux, en prenant soin d'utiliser des plantes appropriées à la végétalisation de tels milieux. Veuillez nous confirmer, dès réception du présent avis, les suites qui y seront données.

...2

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec M. Stéphane De Garie au 450 928-7607, poste 291, ou par courriel stephane.degarie@mddep.gouv.qc.ca.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard de l'infraction qui a été observée.

JML/SDG/sdg



Jean-Marc Levesque, T.P.
Chef d'équipe

PAR MESSAGERIE

Longueuil, le 4 février 2009

AVIS D'INFRACTION

Municipalité de Saint-Philippe
2 225, route Édouard VII
Saint-Philippe (Québec) J0L 2K0

N/Réf. : 7430-16-01-0361700
400554700

Objet : Travaux de remblayage en plaine inondable, en bande riveraine et en littoral de la rivière Saint-Jacques, à proximité de la station d'épuration des eaux usées, lots (p) 216, 217, 218, municipalité de Saint-Philippe, MRC de Roussillon

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de l'inspection effectuée le 23 janvier 2009 par un fonctionnaire dûment autorisé de la Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de l'Estrie et de la Montérégie, nous avons constaté l'infraction ci-après, et ce, en dérogation à la loi :

1. Avoir procédé à la réalisation de travaux de remblayage en plaine inondable, en bande riveraine et en littoral de la rivière Saint-Jacques en l'absence du certificat d'autorisation préalablement requis.
 - *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2)
Article 22

Nous vous demandons donc de cesser immédiatement la réalisation de tous travaux en littoral, en bande riveraine et en plaine inondable en l'absence du certificat d'autorisation requis.

En regard des travaux constatés dans ces milieux lors de notre inspection, veuillez procéder sans délai au retrait des remblais déposés dans les milieux identifiés précédemment de manière à retrouver le profil original du terrain. Ce travail devra être suivi, dès que les conditions le permettront, de la restauration du couvert végétal affecté par vos travaux, en prenant soin d'utiliser des plantes appropriées à la végétalisation de tels milieux. Veuillez nous confirmer, dès réception du présent avis, les suites qui y seront données.

...2

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec M. Stéphane De Garie au 450 928-7607, poste 291, ou par courriel stephane.degarie@mddep.gouv.qc.ca.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard de l'infraction qui a été observée.

ORIGINAL SIGNÉ

JML/SDG/sdg

Jean-Marc Levesque, T.P.
Chef d'équipe

.....
.....
.....

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7430-16-01-0361700

Date de rédaction : Le 26 janvier 2009

Intervention SAGO : 300474818

SAGO complété (x)

Document SAGO : 400554698

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : le 23 janvier 2009

HEURE : Arrivée : 13 :30

Départ : 15 :00

INSPECTEUR / INSPECTRICE : Stéphane De Garie

ACCOMPAGNÉ(E) DE :

LIEU INSPECTÉ : X2055316 – X2049372

ADRESSE POSTALE (si différente) :

Lot (p) 216, 217 et 218 du cadastre de la
paroisse de Saint-Philippe, Municipalité de
Saint-Philippe, MRC de Roussillon

Municipalité de Saint-Philippe
2 225, Route Édouard VII
Saint-Philippe (Québec) J0L 2K0

9168-9802 Québec inc.
3 805, Route Édouard VII
Saint-Philippe (Québec) J0L 2K0

PLAIGNANT / PLAIGNANTE :

Rencontre oui [] non [X]

Nom / Adresse

Téléphone

Articles 53-54 de L.A.D.

PERSONNES RENCONTRÉES :

Nom / Fonction

Téléphone

Paul Morency / Dir. Trav. Pub.

450 659-0204

Robert Daigneault / Cons. Municipal

450 659-0204

Guy Provost /

514 917-0335

PIÈCES ANNEXÉES :

	Photos	Croquis	Plans	Cartes
	(X)	()	()	()
Nombre :	2.			

ÉCHANTILLONS :

Eau	Air	Sol	Flore	Faune	Déchets
()	()	()	()	()	()

AUTRES ANNEXES (précisez) :

BUT :

Inspection pour suivi d'avis d'infraction, nouveaux travaux réalisés en rive et en zone inondable de la rivière Saint-Jacques.

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7430-16-01-0361700
300474818

Date de rédaction : Le 26 janvier 2009

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Articles 53-54 de L.A.D. , communique avec moi, par téléphone, le 22 janvier 2009, afin de signaler des travaux de remplissage effectués en rive et en zone inondable de la rivière Saint-Jacques près de la station d'épuration des eaux usées de la Municipalité de Saint-Philippe. Cet endroit est actuellement l'objet d'un suivi du Centre de contrôle environnemental de l'Estrie et de la Montérégie, à la suite d'un avis d'infraction émis le 12 décembre 2008, pour des travaux de remblayage en plaine inondable, en bande riveraine et en littoral de la rivière Saint-Jacques,

Le jour même, un appel téléphonique auprès de Monsieur Paul Morency, Directeur des travaux publics de la Municipalité de Saint-Philippe, confirme que des travaux de remplissage sont effectués près de la station d'épuration des eaux usées dans le but d'aménager un vaste espace récréatif municipal. Monsieur Morency déclare qu'un arpentage aurait été effectué préalablement aux travaux afin d'identifier les zones de non remblais. Il irait sur le terrain, dès que possible, afin de vérifier la situation, prendrait les mesures requises au besoin et donnerait suite de ses actions auprès du Centre de contrôle environnemental de l'Estrie et de la Montérégie.

À la fin de la journée, Monsieur Morency déclare être intervenu auprès de Monsieur Guy Provost, administrateur de l'entreprise 9168-9802 Québec inc. et promoteur des travaux, effectuant le travail de remplissage pour la Municipalité de Saint-Philippe. Le travail lui apparaissant réalisé trop près de la rivière il a fait cesser les travaux réalisés à cet endroit. Le remplissage se poursuit ailleurs sur la propriété municipale. Nous convenons qu'une inspection serait réalisée dès le lendemain.

Tous les responsables des travaux, dans le but d'aménager le parc sur la propriété municipale, sont présents lors de l'inspection. Monsieur Robert Daigneault, conseiller municipal, est chargé de projet pour l'aménagement du parc. Monsieur Paul Morency, Directeur des Travaux publics, est responsable des installations municipales et Monsieur Guy Provost coordonne le transport et le régilage des voyages de terre de remplissage provenant de sites d'excavations faites à Saint-Bruno-de-Montarville.

Une superficie d'environ 4 000 mètres carrés, de forme triangulaire avec des cotés de 90 mètres, mesuré à l'aide d'un télémètre, a été affectée par des travaux de remplissage et de déneigement.

Le remplissage, effectué depuis le sommet du talus, est constitué de terre qui a été régilée par un bélier mécanique. Le sol est compact mais n'est pas gelé. Aucune matière résiduelle n'est constatée au travers du matériel de remblai.

Le déneigement a été fait par un bélier mécanique qui a poussé la neige vers le cours d'eau, construisant un talus à moins de dix mètres du lit principal du cours d'eau. La végétation arbustive a été endommagée par ce travail. La végétation herbacée

La consultation, sur place, de l'extrait de la carte 31 H06-020-1101-S, *Représentation de la plaine inondable de la rivière Saint-Jacques*, du Centre d'expertise hydrique du Québec (2006), contenue au dossier d'inspection, permet de signifier aux intervenants présents que des travaux ont été réalisés dans les plaines inondables, la bande riveraine et le littoral de la rivière Saint-Jacques et de demander que plus aucun travail ne soit effectué à cet endroit en l'absence du certificat d'autorisation requis.

La bande riveraine ayant dix (10) mètres à cet endroit où les limites du littoral et des plaines inondables sont très rapprochées.

Tous sont avisés que le travail effectué en bande riveraine et en zone inondable de la rivière Saint-Jacques, sans avoir préalablement obtenu le certificat d'autorisation requis, contrevient aux dispositions de la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* et plus particulièrement à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Le tracé enregistré par le système de localisation GPS permet de confirmer, à l'aide des outils cartographiques disponibles, que des travaux ont été effectués en zones inondable, de faible et

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7430-16-01-0361700
300474818

Date de rédaction : Le 26 janvier 2009

grand courant, ainsi qu'en bande riveraine et en littoral de la rivière Saint-Jacques sur les lots (p) 217 et 218. Ces travaux représentent une nouvelle infraction qui s'ajoute à l'infraction signifiée à la suite de l'inspection réalisée le 2 décembre 2008.

Les photos ci-dessous illustrent la situation constatée lors de l'inspection.



Photo 1, 7430-16-01-0361700 DSCN8091, ..., 8097 : Superficie entièrement déneigée, le travail a été effectué dans le littoral, la bande riveraine, et les zones inondables de la rivière Saint-Jacques. La terre de remplissage, à gauche, est déposée en littoral, en rive et en zone inondable.



Photo 2, 7430-16-01-0361700 DSCN8098, ..., 8105 : Superficie déneigée, la neige est poussée vers la rivière, la terre est poussée dans le littoral du cours d'eau.



Tracé enregistré par le GPS 1 : Limites de la superficie des travaux, de déblaiement et de remblai, effectués en zone inondable, en rive et en littoral de la rivière Saint-Jacques.

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7430-16-01-0361700
300474818

Date de rédaction : Le 26 janvier 2009



Représentation de la plaine inondable 1 : Les travaux ont été réalisés dans le littoral, la bande riveraine et les plaines inondables de la rivière Saint-Jacques, dont les limites sont très rapprochées à cet endroit.

3. CONCLUSION

Des travaux ont été réalisés, à des fins municipales, dans les zones inondables, la bande riveraine et le littoral de la rivière Saint-Jacques, en l'absence du certificat d'autorisation préalablement requis, en application des dispositions contenues à la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* et en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, sur les lots (p) 217 et 218, dans les zones inondables, la bande riveraine et le littoral de la rivière Saint-Jacques.

4. RETOUR AU PLAIGNANT

Oui (X)

Non ()

Détails : Le plaignant est avisé de la réalisation de l'inspection, de la conclusion et de la recommandation qui en découle.

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7430-16-01-0361700
300474818

Date de rédaction : Le 26 janvier 2009

5. RECOMMANDATION(S)

Émettre un avis d'infraction à l'endroit de la Municipalité de Saint-Philippe et de 9168-9802 Québec inc, promoteur des travaux, pour avoir réalisé des travaux de déneigement et de remplissage, à des fins municipales, dans les zones inondables, la bande riveraine et le littoral de la rivière Saint-Jacques sans avoir préalablement obtenu le certificat d'autorisation requis.

L'avis d'infraction demandera la cessation immédiate de tous travail, ouvrage ou activité, réalisés dans les zones inondables, la bande riveraine ou le littoral de cours d'eau, sans avoir obtenu au préalable le certificat d'autorisation requis.

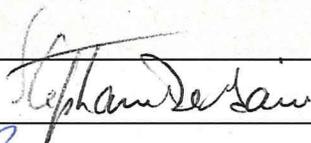
En regard des travaux observés, l'avis d'infraction demandera le retrait de tout remblai effectué en zones inondables, bande riveraine et littoral du cours d'eau afin de remettre les lieux à leur niveau d'origine.

De plus, l'avis demandera que le couvert végétal affecté par ces travaux soit restauré, dès que possible, à l'aide d'un ensemencement ou de la plantation de végétaux herbacés, d'arbustes ou d'arbres appropriés à de telles surfaces.

L'avis d'infraction demandera, à la Municipalité de Saint-Philippe et au promoteur, de transmettre au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, dès réception, les suites qu'ils entendent y donner.

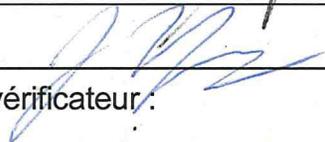
6. VÉRIFICATION

Rédigé par : Stéphane De Garie



Date : 26 janvier 2007

Vérifié par :



Date : 09-01-29

Commentaires du vérificateur :

Toutes les photographies incluses à ce rapport ont été prises par moi avec un appareil photo numérique *Nikon Coolpix 4300*.

La disquette d'enregistrement des photos est demeurée en ma possession jusqu'à mon retour au bureau où j'ai transféré les photos vers mon ordinateur, lequel est protégé par un mot de passe distinct.

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont la fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée de quelque manière, à l'exception des photos DSCN8091 à 8097 réunies pour la panoramique de la photo 1 et des photos DSCN8098 à 8105 pour la panoramique de la photo 2 à l'aide du logiciel *Arc Soft Panorama maker 3.0*.

Toutes les photos prises lors de cette inspection sont jointes en annexe.

Toutes les coordonnées spatiales incluses à ce rapport ont été prises par moi à l'aide d'un système de localisation GPS *Garmin 72*, dont la précision est d'environ (5) cinq mètres. Toutes les coordonnées spatiales sont exprimées en Degrés, minutes, secondes (DD MM SS.s).



Longueuil, le 12 décembre 2008

Madame Nicole Thibodeau, secrétaire-trésorière
Municipalité de Saint-Philippe
2225, route Édouard VII
Saint-Philippe (Québec) J0L 2K0

N/Réf. : 7430-16-01-0361700
400542829

Objet : Travaux de remblayage en plaine inondable, en bande riveraine et en littoral de la rivière Saint-Jacques, à proximité de la station d'épuration des eaux usées, lot (p) 216, municipalité de Saint-Philippe, MRC Roussillon

Madame,

La présente lettre fait suite à une inspection réalisée par un fonctionnaire dûment autorisé de la Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de l'Estrie et de la Montérégie le 2 décembre 2008 au lieu désigné en rubrique. Lors de cette inspection, nous avons constaté à cet endroit la présence de remblais déposés en plaine inondable, en bande riveraine et en littoral de la rivière Saint-Jacques. Vérification faite, ces travaux sont réalisés sous la gouverne de votre administration en l'absence du certificat d'autorisation requis à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Ces travaux se réalisent donc en contravention à la loi que nous avons mandat d'appliquer.

En conséquence, nous vous demandons de cesser immédiatement la réalisation de travaux en littoral de cours d'eau, bande riveraine et en zone inondable en l'absence du certificat d'autorisation requis. En regard des remblais constatés dans ces milieux lors de notre inspection, nous vous demandons de procéder au retrait de ceux-ci dès que les conditions le permettront en prenant soin de procéder, immédiatement après, au réensemencement des lieux. Nous comptons sur votre collaboration pour nous confirmer, dès réception de la présente lettre, les suites qui seront données à la présente lettre.

...2

Direction régionale
770, rue Goretti
Sherbrooke (Québec) J1E 3H4
Téléphone : 819 820-3882
Télécopieur : 819 820-3958

Bureau régional de Longueuil
201, place Charles-Le Moyne, 2^e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Téléphone : 450 928-7607, p. 250
Télécopieur : 450 928-7755

Bureau régional de Bromont
101, rue du Ciel, bureau 1.08
Bromont (Québec) J2L 2X4
Téléphone : 450 534-5424
Télécopieur : 450 534-5479

Bureau régional de Valleyfield
900, rue Léger
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 5A3
Téléphone : 450 370-3085
Télécopieur : 450 370-3088

Courriel : jean-marc.levesque@mddep.gouv.qc.ca

Internet : <http://www.mddep.gouv.qc.ca>

Ce papier contient 20% de fibres recyclées après consommation.

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec M. Stéphane De Garie au 450 928-7607, poste 291 ou par courriel stephane.degarie@mddep.gouv.qc.ca.

Veillez agréer, Madame, mes salutations les meilleures.

JML/SDG/sdg



Jean-Marc Levesque, T.P.
Chef d'équipe

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7430-16-01-0361700

Date de rédaction : Le 4 décembre 2008

Intervention SAGO : 300465175

SAGO complété (X)

Document SAGO : 400542785

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : Le 2 décembre 2008

HEURE : Arrivée : 10:15

Départ : 11:00

INSPECTEUR / INSPECTRICE : Stéphane De Garie

ACCOMPAGNÉ(E) DE :

LIEU INSPECTÉ : X2055316

ADRESSE POSTALE (si différente) :

Lot (p) 216 du cadastre de la paroisse de
Saint-Philippe, Municipalité de Saint-Philippe,
MRC de Roussillon

Municipalité de Saint-Philippe
2 225, Route Édouard VII
Saint-Philippe (Québec) J0L 2K0

PLAIGNANT / PLAIGNANTE :

Rencontre oui [] non [X]

Nom / Adresse

Téléphone

Articles 53-54 de L.A.D.

Articles 53-54 de L.A.D.

PERSONNES CONTACTÉES :

Nom / Fonction

Téléphone

Paul-Émile Tremblay / Inspecteur municipal

450 659-7701

Paul Morency / Directeur des Travaux publics

450 659-0204

514 953-2511

PIÈCES ANNEXÉES :

	Photos	Tracé GPS	Plans	Orthophotos
	(X)	(X)	()	(X)
Nombre :				

ÉCHANTILLONS :

Eau	Air	Sol	Flore	Faune	Déchets
()	()	()	()	()	()

AUTRES ANNEXES (précisez) :

Extrait des Atlas TNT, Atlas-SAGO et de la carte de la Représentation de la plaine inondable 31H06-020-1101-S, Centre d'expertise hydrique du Québec (2006).

BUT :

Inspection pour vérifier l'état du lieu à la suite d'une plainte à caractère environnemental de remplissage réalisé en plaine inondable de la rivière Saint-Jacques, demande 200223631.

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7430-16-01-0361700
300465175

Date de rédaction : Le 4 décembre 2008

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Je me suis rendu au lieu désigné en rubrique après avoir fait quelques vérifications, effectuées à l'interne, afin d'identifier les zones inondables du lieu visé par la plainte.

Une communication téléphonique auprès des autorités municipales a aussi été effectuée préalablement à l'inspection. Monsieur Paul-Émile Tremblay, Inspecteur municipal me déclare que les travaux réalisés par le Service des travaux publics, sous la responsabilité de Monsieur Paul Morency, Directeur des travaux publics, à proximité de la station d'épuration des eaux usées, sont toujours en cours. Il ajoute qu'une délimitation de la zone inondable aurait été effectuée par un arpenteur-géomètre et un piquetage sur le terrain identifierait la limite de la zone inondable établie à l'aide des cotes d'élévations.

J'ai parcouru à pied tout le périmètre ayant fait l'objet d'apport de terre depuis le chemin d'accès de la station d'épuration des eaux usées, prenant des photographies illustrant le travail de remplissage réalisé et enregistrant le tracé parcouru, à l'aide d'un navigateur personnel (GPS) de marque Garmin, modèle 72, dont la précision est d'environ 5 mètres dans les conditions de l'inspection.

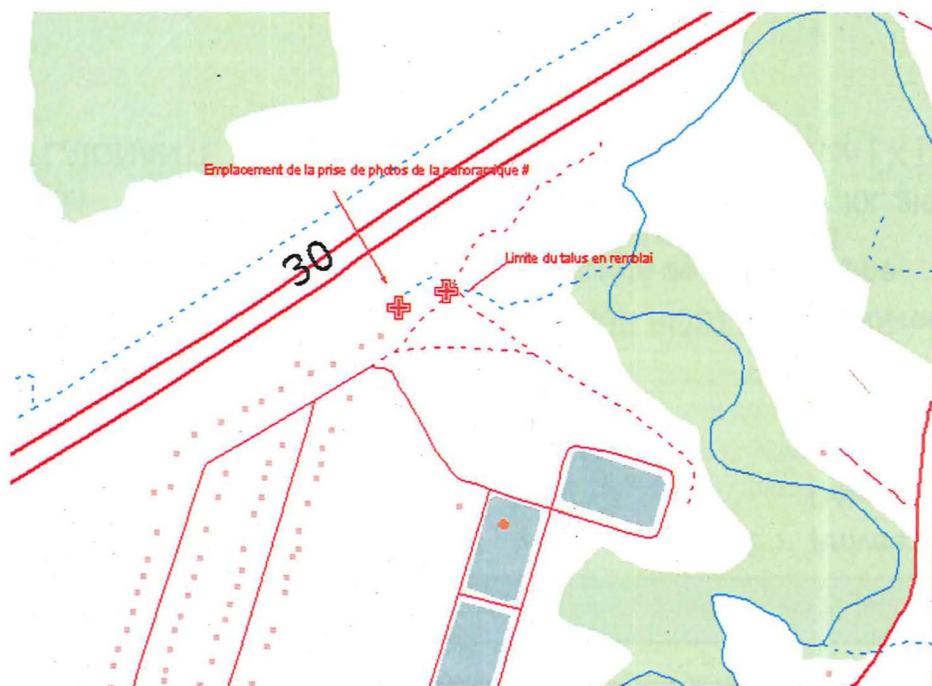
Aucune activité n'a cours au moment de l'inspection, aucune machinerie n'est présente.

Un constat de remplissage, qui empiète un milieu où pousse des quenouilles (*Typha sp.*), plante obligée des milieux humides pour le Québec méridional, est effectué à la coordonnée N 45° 22' 46,4" – WO 73° 29' 10,5".

La Base de données topographiques du Québec (BDTQ), ainsi que la représentation de la plaine inondable de la rivière Saint-Jacques à St-Philippe, montre à cet endroit une dépression en lien avec la rivière Saint-Jacques. Le remblai effectué se prolonge ainsi en plaine inondable, en bande riveraine et dans le littoral de la rivière St-Jacques.

Les travaux réalisés en des milieux tels qu'une plaine inondable, une bande de protection riveraine ou le littoral d'un cours d'eau sont assujettis à l'obtention préalable d'un certificat d'autorisation en application des dispositions contenues à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Les vérifications effectuées, à la suite de l'inspection, attestent que la Municipalité de Saint-Philippe n'est pas titulaire dudit certificat d'autorisation.

Les photos ci-dessous illustrent la situation au moment de l'inspection.

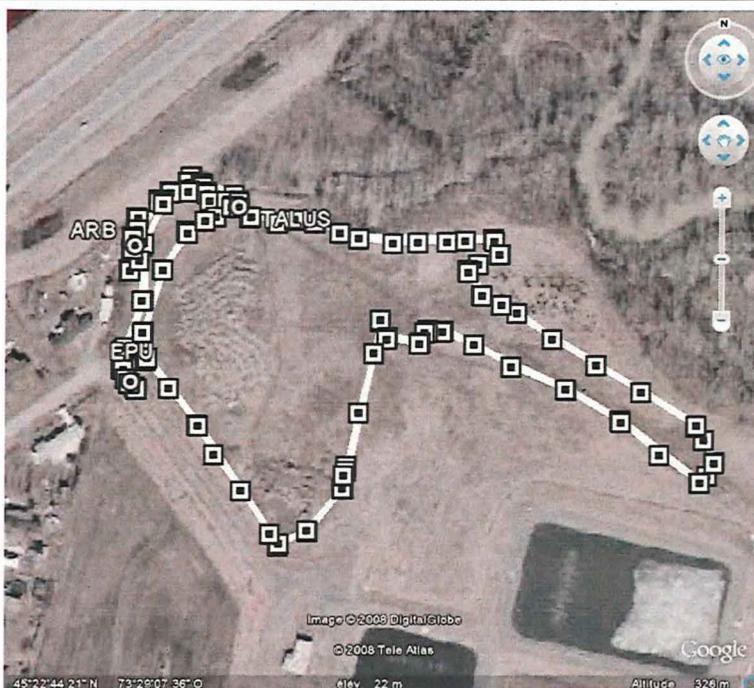


BDTQ 1, 2 décembre 2008, 7430-16-01-0361700 : Points GPS illustrant l'emplacement de la prise de photos de la panoramique de la photo 1 et de la limite du remblai dans les quenouilles.

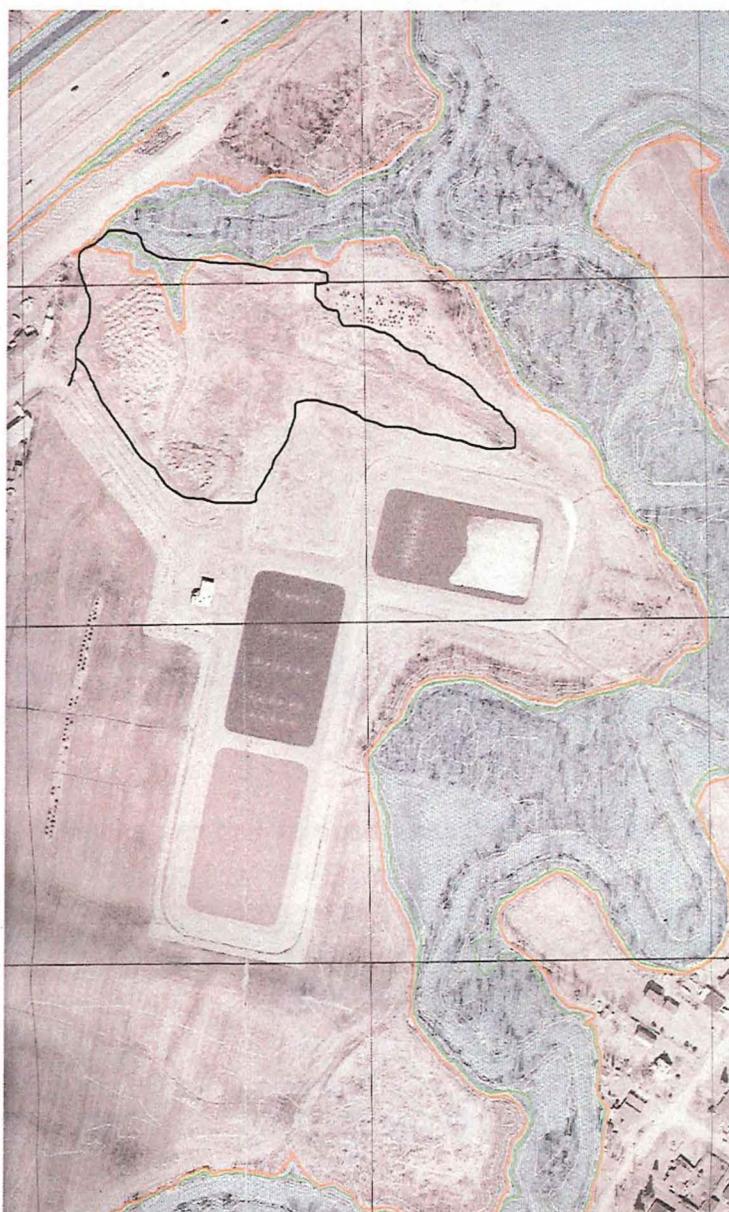
RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7430-16-01-0361700
300465175

Date de rédaction : Le 4 décembre 2008



Tracé enregistré par le GPS 1, le tracé est juxtaposé à l'image disponible sur le moteur de recherche Google Earth (version gratuite).



Représentation de la plaine inondable : Ajout, à main levée, du tracé enregistré par le GPS, illustrant le remblai effectué dans la plaine inondable, la bande riveraine et le littoral d'une dépression en lien avec la rivière Saint-Jacques.

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7430-16-01-0361700
300465175

Date de rédaction : Le 4 décembre 2008



Photo 1, 2 décembre 2008 : 7430-16-01-0361700 DSCN7913, ..., 7918 : Vue générale du site, le remblai affectant la dépression en lien avec la rivière Saint-Jacques est à gauche sur la photo.



Photo 2, 2 décembre 2008, 7430-16-01-0361700 DSCN7921, ..., 7924 : Vue du remblai fait dans la plaine inondable, la bande riveraine et le littoral d'une dépression en lien avec la rivière Saint-Jacques, la dépression est encore partiellement visible à droite où se trouve les quenouilles.



Photo 3, 2 décembre 2008, 7430-16-01-0361700 DSCN7920 : Remblai qui empiète la dépression en lien avec la rivière Saint-Jacques, les quenouilles et l'eau qui demeure dans le milieu permettent de confirmer que les travaux effectués par la Municipalité de Saint-Philippe se réalisent en plaine inondable, en bande riveraine et en littoral du cours d'eau.



Photo 4, 2 décembre 2008, 7430-16-01-0361700 DSCN7925, ..., 7931 : Amas de terre en attente d'être régalez, les amas ne sont pas situés en plaine inondable.

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7430-16-01-0361700
300465175

Date de rédaction : Le 4 décembre 2008

Une conversation téléphonique, à la suite de l'inspection, avec Monsieur Paul Morency, Directeur des travaux publics, permet d'obtenir une entente verbale à l'effet que les remblais présents en plaine inondable, en bande de protection riveraine et en littoral de la dépression en lien avec la rivière Saint-Jacques seront retirés dans le meilleur délais.

Les amas de terre actuellement entreposés sur le site pourront être régalez à l'extérieur de la plaine inondable, de la bande riveraine et le littoral du cours d'eau.

3. CONCLUSION

La Municipalité de Saint-Philippe a entrepris le remplissage du lot (p) 216, à proximité de la Station d'épuration des eaux usées domestiques. Le remplissage effectué empiète la plaine inondable, la bande riveraine et le littoral d'une dépression en lien avec la rivière Saint-Jacques.

Ce travail, réalisé à des fins municipales en l'absence du certificat d'autorisation requis, représente une infraction aux dispositions contenues à l'article 22 de la LQE.

4. RETOUR AU PLAIGNANT

Oui (X)

Non ()

Détails : Le plaignant est informé de la réalisation de l'inspection, du constat effectué et de la recommandation qui en découle.

5. RECOMMANDATION(S)

Demander par lettre, à la Municipalité de Saint-Philippe, de s'engager formellement à retirer, d'ici au printemps 2009, tout remblai localisé en plaine inondable, bande riveraine et littoral de la dépression en lien avec la rivière Saint-Jacques.

Le retrait des remblais devra être suivi de la restauration du couvert végétal, affecté par ces travaux, à l'aide de plantes appropriées à cet effet.

Effectuer un suivi des travaux correctifs.

6. VÉRIFICATION

Rédigé par : Stéphane De Garie

Date : 4 décembre 2008

Vérifié par :

Date :

08-12-08

Commentaires du vérificateur :

Toutes les photographies incluses à ce rapport ont été prises par moi avec un appareil photo numérique *Nikon Coolpix 4300*. La disquette d'enregistrement des photos est demeurée en ma possession jusqu'à mon retour au bureau où j'ai transféré les photos vers mon ordinateur, lequel est protégé par un mot de passe distinct.

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont la fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée de quelque manière, à l'exception des photos DSCN7913 à 7918 réunies pour la panoramique de la photo 1, des photos DSCN7921 à 7924 réunies pour la photo 2 et des photos DSCN7925 à 7931 qui ont été réunies pour la panoramique de la photo 4, à l'aide du logiciel *Arc Soft Panorama maker 3.0*.

Toutes les photos prises lors de cette inspection sont jointes en annexe.

Toutes les coordonnées spatiales incluses à ce rapport ont été prises par moi à l'aide d'un navigateur personnel (GPS) *Garmin 72*, dont la précision est d'environ (5) cinq mètres. Toutes les coordonnées sont exprimées en Degrés, minutes, secondes (DD MM SS.s).

45°22'44.21"N 73°29'07.36"O

616v. 22 m

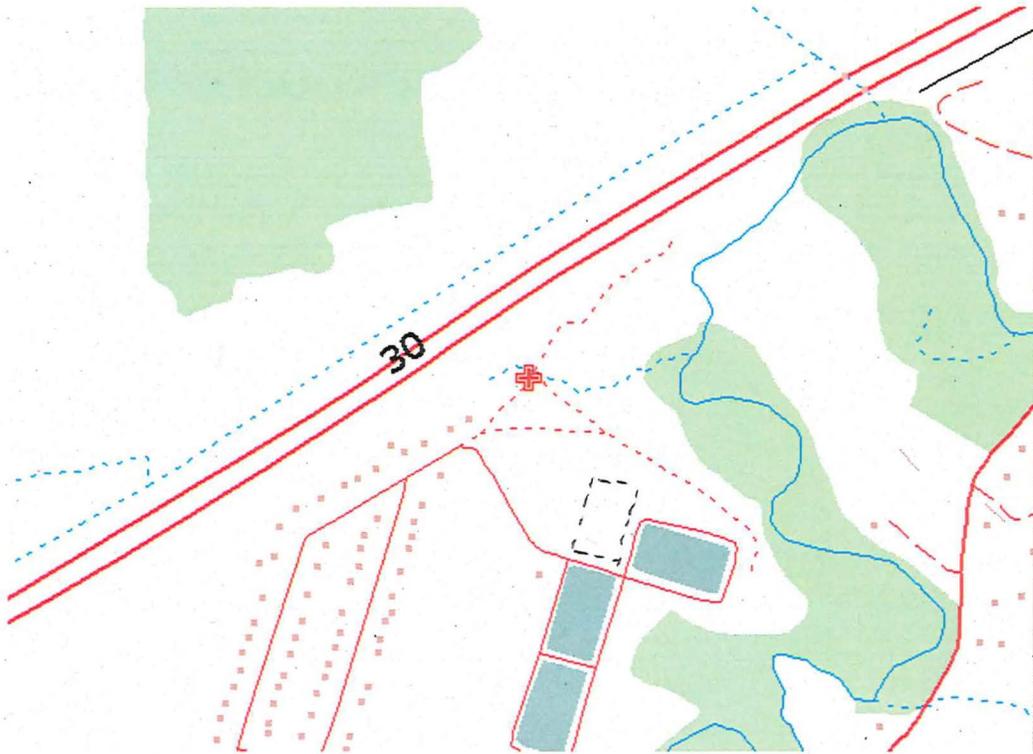
Altitude 326m

Google

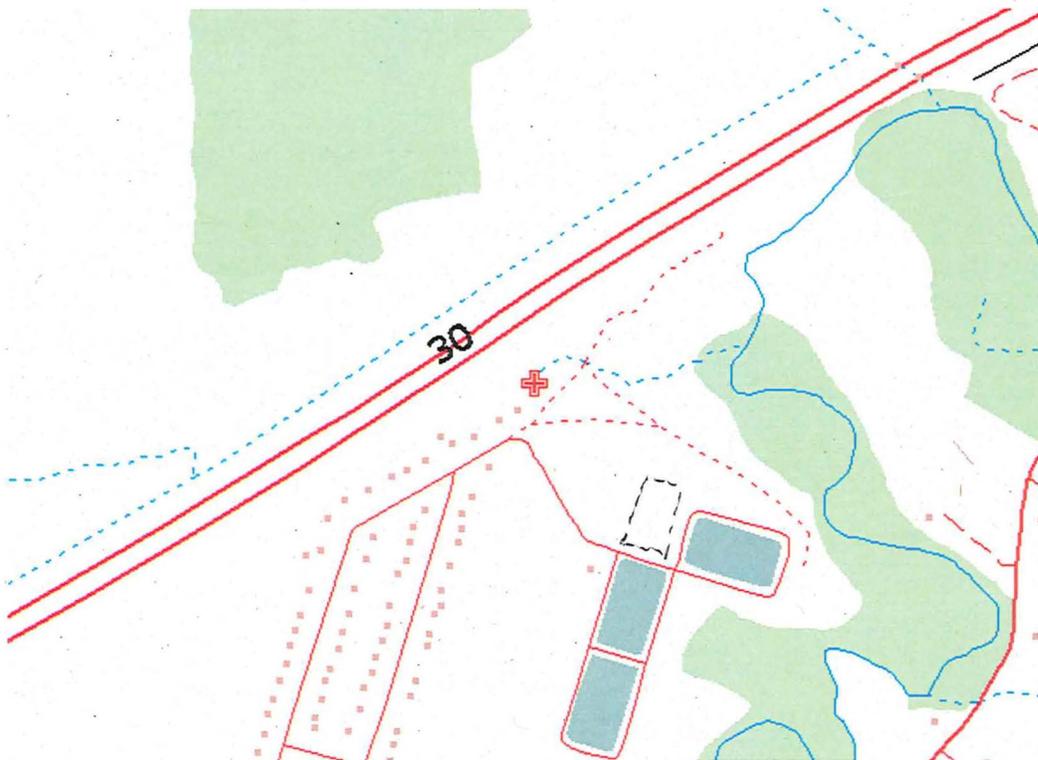
© 2008 Tele Atlas

Image © 2008 DigitalGlobe

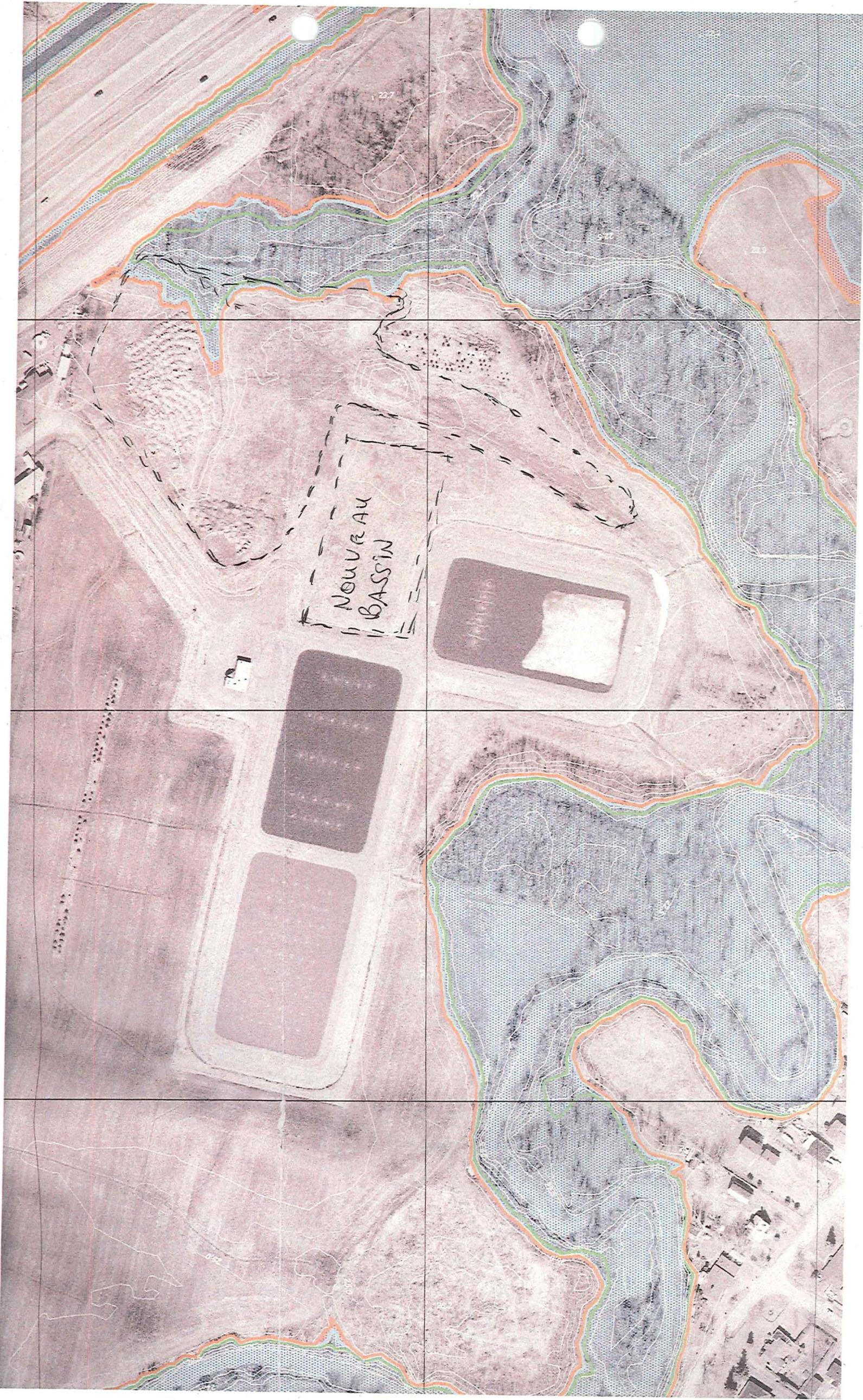




BDTQ 1, limite du remblai en rive et en plaine inondable d'une dépression en lien avec la rivière Saint-Jacques.



BDTQ 2, panoramique pris depuis un arbre situé à la limite du remblai, le remplissage est effectué en bande riveraine, le littoral et la plaine inondable d'une dépression en lien avec la rivière Saint-Jacques.



NOUVEAU
BASSIN

Articles 53-54 de L.A.D.





7430-0361700 DSCN7913, ..., 7418.JPG



7430-0361700 DSCN7921, ..., 7924.JPG



7430-0361700 DSCN7925, ..., 7931.JPG



DSCN7913.JPG



DSCN7914.JPG



DSCN7915.JPG



DSCN7916.JPG



DSCN7917.JPG



DSCN7918.JPG



DSCN7919.JPG



DSCN7920.JPG



DSCN7921.JPG



DSCN7922.JPG



DSCN7923.JPG



DSCN7924.JPG



DSCN7925.JPG



DSCN7926.JPG



DSCN7927.JPG



DSCN7928.JPG



DSCN7929.JPG



DSCN7930.JPG



DSCN7931.JPG